

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1977.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1978, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 1

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Rapporteur spécial : M. Gustave HÉON.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, *président*; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, *vice-présidents*; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, *secrétaires*; Maurice Blin, *rapporteur général*; Charles Alliès, René Ballayer, Roland Boscardy-Monsservin, Jean Chantant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Gustave Héon, Daniel Hoeffel, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, François Schleiter, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (5^e législ.) : 3120 et annexes, 3131 (tomes I à III et annexe 1), 3148 (tome I), 3149 (tomes I et III) et in-8° 770.

Sénat : 87 (1977-1978).

Loi de finances. — Affaires étrangères (Ministère des) - Coopération culturelle, scientifique et technique - Organisation internationale - Diplomates - Rationalisation des choix budgétaires (R.C.B.) - Informatique - Automobiles - Français de l'étranger - Radiodiffusion et télévision.

RÉSUMÉ DU RAPPORT

Le budget des Affaires étrangères en 1978 s'élève à 3,9 milliards et se présente comme un budget de rattrapage.

Un coup d'arrêt pourra être donné à la dégradation continue des moyens de nos services diplomatiques (services généraux). Cependant, ce progrès a pour contrepartie l'évolution peu satisfaisante des crédits affectés aux relations culturelles et à la coopération scientifique et technique (D.G.R.C.S.T.).

Dans les autres domaines, les occasions de satisfaction l'emportent sur les motifs de déception. En effet, les crédits d'assistance et de solidarité augmentent de façon appréciable, de même que nos contributions aux organisations internationales et que les dépenses d'investissement pour la presse et l'information. Seuls les crédits de paiement destinés à ce même secteur de la presse et de l'information progressent faiblement.

OBSERVATIONS

Votre Rapporteur demande :

1° que les relations culturelles et la coopération bénéficient d'un rattrapage constituant la deuxième étape de l'effort de redressement entrepris ;

2° que les crédits concernant la rémunération des coopérants fassent l'objet d'un regroupement ou d'une présentation plus claire ;

3° que les émissions radiophoniques vers l'étranger fassent l'objet d'un effort particulier au cours des prochaines années.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	7
I. — La restauration de l'instrument diplomatique	9
A. — La nécessité d'un redressement	9
1° La dégradation des moyens de notre action diplomatique	9
a) Des effectifs insuffisants	9
b) Un matériel inadéquat	10
c) Des locaux inadaptés	11
2° Les besoins croissants	11
a) L'augmentation du nombre de pays en relation diplomatique avec la France	11
b) L'augmentation des tâches qui en résulte	11
B. — Les diagnostics établis, les réformes préconisées, la planification des efforts à entreprendre	12
1° Les diagnostics	12
a) Le rapport de l'Inspection des finances	12
b) Les rapports relatifs à d'éventuelles réformes de structures	12
2° Les réformes préconisées	13
a) Les recommandations de l'Inspection	13
b) Le projet examiné par le Conseil des ministres du 13 octobre 1976	13
3° La planification des efforts à entreprendre	14
3.1. Le contenu du plan de redressement	14
3.2. Les autres programmes	15
a) Renforcement de la sécurité dans nos postes à l'étranger	15
b) Mesures relatives à certains corps	15
c) Les mesures concernant :	
1. — Les contractuels	15
2. — Le personnel de catégorie B	16
3. — Le redéploiement des moyens des services extérieurs	16
4. — Les dotations en véhicules des postes diplomatiques	16

	Pages
C. — <i>L'effort entrepris</i>	17
1° <i>La réforme des structures</i>	17
a) <i>Le rôle du secrétaire général</i>	17
b) <i>La géographisation des services du Ministère</i>	17
2° <i>L'effort dans le cadre du budget</i>	18
2.1. <i>Réorganisation des services en liaison avec le budget</i>	18
a) <i>La cellule R.C.B. du Ministère</i>	18
b) <i>Le nouveau service des affaires immobilières et la création d'un fonds de concours pour le logement des agents du Ministère</i>	18
2.2. <i>La remise en ordre de certains chapitres budgétaires</i>	18
a) <i>Les dépenses informatiques</i>	18
b) <i>Les frais de réception</i>	19
2.3. <i>Les dépenses des services généraux</i>	20
a) <i>Les dépenses ordinaires</i>	20
— <i>La progression satisfaisante des moyens des services</i>	20
— <i>Augmentation des effectifs</i>	20
— <i>Amélioration de la situation des personnels</i>	22
— <i>Augmentation des moyens en matériel</i>	24
• <i>Automobiles</i>	24
• <i>Bureaux</i>	25
b) <i>Les dépenses en capital</i>	25
— <i>Evolution globale</i>	25
— <i>Les projets immobiliers</i>	26
II. — <i>La dégradation des dépenses concernant les relations culturelles et la coopération scientifique et technique</i>	29
A. — <i>La diminution de l'importance des crédits réservés à la D.G.R.C.S.T.</i> ..	29
1° <i>La diminution relative des dépenses ordinaires</i>	30
a) <i>L'évolution des principaux postes</i>	30
<i>Les moyens des services</i>	30
• <i>Le personnel</i>	30
• <i>Les autres dépenses de fonctionnement</i>	34
<i>Les actions internationales</i>	34
• <i>Mesures concernant les bourses</i>	35
• <i>Mesures concernant les coopérants</i>	35
b) <i>La diminution relative des dépenses</i>	36
— <i>La régression du pourcentage de dépenses du Ministère réservé à la D.G.R.C.S.T.</i>	36
— <i>Le recul en valeur réelle des dépenses à l'étranger</i>	36
— <i>Le retard accumulé ne sera pas rattrapé</i>	36

	Pages
2° Le recul très net des dépenses en capital	37
a) Les autorisations de programme	37
— Les opérations exécutées par la Direction	37
— Les opérations subventionnées par la Direction	37
b) Les crédits de paiement	39
B. — Le redéploiement de la politique suivie par la D.G.R.C.S.T.	40
1° Les objectifs	40
a) Les objectifs du plan de redressement du ministère	40
b) Les objectifs du VII ^e Plan	40
2° La réalisation des objectifs	41
a) Le redéploiement géographique	41
• Redéploiement volontaire	43
• Redéploiement imposé par les circonstances	43
b) Le redéploiement entre les différents types d'aides et de relations	43
III. — Les principales autres actions du Ministère	45
A. — Les motifs de satisfaction	45
1° Le développement des actions d'assistance et de solidarité	45
a) Les actions en faveur des Français de l'étranger	45
b) Les actions en faveur des réfugiés étrangers	46
2° L'augmentation des contributions aux organisations internationales ..	46
a) Les contributions obligatoires	46
b) Les contributions bénévoles (P.N.U.D.)	47
3° La progression des dépenses d'investissement concernant la presse et l'information	47
B. — Les sujets de préoccupation	48
1° La diffusion générale d'information et de documentation	48
a) L'évolution en 1977	48
b) Les perspectives en 1978	48
2° Le problème des émissions radiophoniques	49
a) La stagnation des crédits	49
b) La recherche de sources de financement extérieures au budget des Affaires étrangères	51
CONCLUSION	52
RESUME DES DEBATS DE LA COMMISSION	53
ANNEXES	55

MESDAMES, MESSIEURS;

La finalité du budget du ministère des Affaires étrangères est triple. Il s'agit :

- 1° d'assurer la représentation de l'Etat français à l'étranger ;
- 2° de promouvoir la culture, la science et la technique françaises en dehors de nos frontières ;
- 3° de mener des actions d'assistance et de solidarité tant vis-à-vis des individus (Français de l'étranger ou étrangers en France) que vis-à-vis des pays, dans le cadre de relations bilatérales ou au sein d'organisations internationales.

Ces trois types d'actions nécessitent le fonctionnement de services à l'étranger, ainsi qu'une coordination menée à l'échelon central.

La poursuite simultanée de ces différents objectifs oblige le Ministère à se fixer des priorités et à effectuer des arbitrages entre ses principales directions.

Les satisfactions accordées aux uns ne vont pas sans provoquer les regrets de ceux qui ont été moins favorisés.

Ainsi en va-t-il de ce budget en 1978.

Globalement, l'évolution des crédits peut sembler satisfaisante ; pour la première fois, en effet, depuis de nombreuses années, le taux de progression du budget des Affaires étrangères semble supérieur à celui du budget de l'Etat (14,4 % contre 12,6 %).

En fait, compte tenu d'une part de l'intégration des charges de pensions et de retraites figurant autrefois aux Charges communes et, d'autre part, du collectif voté au cours de l'année 1977, la progression des crédits des affaires étrangères n'est plus que de 12,3 %. Ce pourcentage est toutefois supérieur à celui des années précédentes :

10,78 % en 1977,
12,24 % en 1976,
11,98 % en 1975,
et 8,89 % en 1974.

Un coup d'arrêt peut ainsi être donné à la dégradation continue des moyens de nos services diplomatiques (services généraux). Cependant, ce progrès a pour contrepartie l'évolution peu satisfaisante des crédits affectés aux relations culturelles et à la coopération scientifique et technique (D.G.R.C.S.T.).

Dans les autres domaines, les occasions de satisfaction l'emportent sur les motifs de déception. En effet, les crédits d'assistance et de solidarité augmentent de façon appréciable, de même que nos contributions aux organisations internationales et que les dépenses d'investissement pour la presse et l'information. Seuls les crédits de paiement destinés à ce même secteur de la presse et de l'information progressent faiblement.

On verra donc successivement :

- I. — La restauration de l'instrument diplomatique (services généraux).
- II. — L'affaiblissement des moyens consacrés aux relations et à la coopération culturelle, scientifique et technique (D.G.R.C.S.T.).
- III. — L'évolution, dans l'ensemble satisfaisante, des autres actions menées par le Ministère.



I. — LA RESTAURATION DE L'INSTRUMENT DIPLOMATIQUE

La dégradation des moyens en personnels et matériel indispensables à l'exercice de notre action diplomatique a rendu nécessaire un plan de redressement. A cette occasion, divers diagnostics ont été portés et différentes réformes envisagées. Ce budget permet d'entamer l'effort prévu.

A. — La nécessité du redressement.

1° LA DÉGRADATION DES MOYENS DE NOTRE ACTION DIPLOMATIQUE

a) *L'insuffisance des effectifs :*

Au cours des six dernières années, les effectifs du Quai d'Orsay n'ont augmenté que de 1,9 % alors que les effectifs civils de l'Etat progressaient de 18 %.

On notait en même temps un glissement des effectifs de l'étranger vers l'administration centrale corrélatif à l'accroissement et à la complexité des tâches confiées aux services centraux, notamment au niveau de la conception et de l'encadrement.

Les effectifs diplomatiques et consulaires à l'étranger ont diminué globalement de 3 % de 1970 à 1976 (pour les catégories A, la diminution a atteint 6 % et pour les catégories B 20 %). *Encore actuellement, 51 ambassades ne disposent que d'un seul ou de deux cadres A en dehors du chef de mission. 70 postes diplomatiques sont dépourvus de chiffreur et 72 chancelleries n'ont aucun secrétaire de chancellerie.*

A cette insuffisance globale des effectifs s'ajoutait un certain nombre de déséquilibres structurels dans la répartition entre les différentes catégories de personnels ou à l'intérieur de certains corps.

C'est ainsi que le pourcentage des contractuels dans le total des effectifs semblait trop élevé, surtout dans les services extérieurs.

Année 1973.

	ADMINISTRATION centrale	SERVICES extérieurs
Effectif total	2.130	2.082
Contractuels	647	3.883
Pourcentage de contractuels	25 %	53 %

Par ailleurs, l'échelonnement indiciaire des contractuels des services extérieurs n'avait pas été revu depuis 1969.

D'autre part, alors que les effectifs des agents de catégorie A étaient pratiquement suffisants, ceux des agents des autres catégories ne l'étaient pas. Dans certains corps (secrétaires-conseillers et ministres) les pyramides étaient même inversées et reposaient sur une pointe tout en possédant une grande largeur au sommet.

Enfin, des déséquilibres structurels pouvaient également être constatés à l'intérieur du corps des conseillers et secrétaires des Affaires étrangères où une certaine tension des effectifs tendait, en bloquant l'avancement, à paralyser le déroulement des carrières.

D'autre part, si le nombre des agents était souvent insuffisant, la situation matérielle de nombre d'entre eux devenait de plus en plus difficile. En raison de la dissociation entre la valeur interne et la valeur externe des monnaies rendue possible dans l'état actuel du système monétaire international, on pouvait voir en même temps une forte inflation se développer à l'intérieur d'un pays et la valeur du franc baisser par rapport à la monnaie de ce pays. Le traitement, exprimé en francs, de nos agents à l'étranger s'en trouvait doublement déprécié. Ces derniers éprouvaient souvent de grandes difficultés à se loger. Tandis qu'exprimée en monnaie locale, la valeur des indemnités de résidence s'amenuisait, l'indemnité d'établissement (dépenses exceptionnelles d'installation) n'avait pas été revue depuis 1972.

b) Un matériel inadéquat :

L'insuffisance et la situation difficile des personnels se doublait d'une inadéquation des moyens en matériel de nos services.

Certains postes étaient ainsi totalement dépourvus de véhicules.

Le mobilier et le matériel de bureau avaient besoin d'être remplacés. Les dépenses d'entretien et les fournitures de bureau étaient insuffisantes.

Seul le service des chiffres semblait échapper à cette pénurie de moyens matériels. En effet, grâce à la mise en œuvre d'un plan d'équipement élaboré dès les années soixante, ce service disposait d'un réseau correctement structuré permettant d'écouler un volume appréciable de communications télégraphiques dans des conditions de vitesse et de sécurité satisfaisantes.

c) La vétusté des locaux :

Les activités de nos services à l'étranger s'exerçaient, de plus, dans des locaux soit exigus, soit délabrés.

Les principales difficultés rencontrées tenaient à l'insuffisance des moyens consacrés à la construction, à l'acquisition et au gros entretien des immeubles diplomatiques et consulaires. Pendant dix ans, les dotations s'étaient élevées en moyenne à 11 millions de francs par an, ce qui, pour les quelque 300 postes à l'étranger ne représentait qu'à peine 37.000 F pour chacun.

2° LES BESOINS CROISSANTS

Avec ces effectifs insuffisants, ce matériel inadéquat et ces locaux inadaptés, le Ministère devait faire face malgré tout à une charge de travail accrue.

a) L'augmentation du nombre de pays entretenant des relations diplomatiques avec la France : depuis 1970, 17 ambassades nouvelles ont été créées et 6 consulats généraux ont dû être dotés.

b) L'augmentation des tâches : l'accroissement des activités incombant au Ministère tient d'abord à l'essor des relations internationales bilatérales et multilatérales.

Le nombre de visites officielles organisées par nos postes à l'étranger croît de 25 % par an, celui des personnes envoyées chaque année en mission de 6 %.

Dans le domaine consulaire, la croissance n'est pas moindre. En cinq ans, le nombre de visas délivrés annuellement a presque doublé;

le nombre de Français rapatriés par les soins des consulats s'est accru du tiers et le nombre de touristes pouvant recourir à leurs services dépasse aujourd'hui 10 millions par an.

Enfin, l'essor des échanges économiques extérieurs a accru les activités de nos représentations à l'étranger (depuis cinq ans, par exemple, le nombre des interventions de nos consulats en matière maritime et contentieuse a suivi l'augmentation de nos exportations).

Les services généraux du Ministère participent avec la D.G.R.C.S.T. à la mise en œuvre du programme d'action prioritaire n° 9 du VII^e Plan « Accompagnement de l'exportation ». Il s'agit, en ce qui concerne les services généraux, d'améliorer les prestations fournies aux entreprises exportatrices, ce qui suppose de rendre plus satisfaisante l'installation des services publics dans les pays jugés prioritaires.

Cette disproportion entre les tâches à accomplir et les moyens disponibles a fini par provoquer une réaction du Gouvernement.

B. — Les diagnostics établis, les réformes préconisées, la planification des efforts à entreprendre.

1° LES DIAGNOSTICS

a) Le rapport de l'Inspection des finances :

Une étude a été confiée à l'Inspection des finances sur la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat à l'étranger. Elle a conclu à l'insuffisance des moyens financiers consacrés à l'entretien et à l'extension de ce patrimoine, ainsi qu'à la nécessité de revoir l'organisation de sa gestion.

b) Les rapports relatifs à des réformes de structure :

Deux études concernant d'éventuelles réformes de structures ont été menées :

— l'une relative aux *structures de l'administration centrale, aux missions du Ministère et au fonctionnement des ambassades ;*

— l'autre proposant une « *révision de la carte diplomatique et consulaire* ».

2° LES RÉFORMES PRÉCONISÉES

a) Les recommandations du rapport de l'inspection des Finances sur la gestion du patrimoine immobilier :

Le rapport recommandait tout d'abord une forte augmentation des crédits d'investissements pour les immeubles diplomatiques et consulaires (chapitre 57-10). Le montant de ces crédits devait être porté à 50 millions de francs par an (francs constants 1976) pendant cinq ans. Dans ce but, il paraissait nécessaire :

- de rattacher au budget des Affaires étrangères les retenues pour logement opérées sur les traitements du personnel ;
- de prélever une part des crédits affectés aux établissements culturels français à l'étranger ;
- compte tenu de ces recettes complémentaires, de stabiliser les dotations à un niveau de l'ordre de 25 à 30 millions de francs.

S'agissant de l'organisation de la gestion, l'étude écartait l'idée de la confier à un établissement public à caractère industriel et commercial. Elle suggérait en revanche la formule du *budget annexe* ou, à défaut, le rattachement par la procédure du *fonds de concours* au budget des Affaires étrangères du produit des retenues pour logement et des aliénations d'immeubles.

b) Les projets du Gouvernement :

Le 13 octobre 1976, le Conseil des ministres a adopté un projet de réforme du ministère des Affaires étrangères :

- Le rôle du Secrétaire général devait être modifié ; si ce dernier pouvait conserver un rôle éminent d'assistance du Ministre dans l'orientation et la conduite des affaires, il ne devait plus, par contre, diriger les services ;
- Les structures de l'administration centrale seraient revues dans le sens d'une « géographisation » des services, de façon à mieux coordonner les diverses actions menées dans chaque pays étranger, sans pour autant diminuer les responsabilités fonctionnelles des trois grandes directions traditionnelles (Direction des affaires politiques, des affaires économiques, Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques) ;

- Comme les préfets dans leurs départements, les ambassadeurs dans leur pays de résidence, devaient se voir confier des responsabilités de coordination et de direction des services spécialisés afin de mieux assurer l'unité de notre action extérieure ;

- Enfin, un plan de cinq ans devait permettre la revalorisation de l'ensemble des moyens d'action du Ministère.

3° LA PLANIFICATION DES EFFORTS A ENTREPRENDRE

3.1. Le contenu du plan de redressement :

Analysant la disproportion entre l'accroissement considérable de ses activités et la faible progression de ses moyens, le Ministère a défini les orientations et l'ampleur de l'effort à entreprendre.

Sa préoccupation fondamentale a été d'adapter le service diplomatique à ses nouvelles tâches.

a) Il est apparu nécessaire d'augmenter d'abord certaines catégories d'effectifs.

Le Ministère estimait que les emplois à créer se situeraient, pour la plus grande part, dans les catégories indiciaires les moins élevées. Les créations en catégorie A ne concerneraient que quelques postes de conseillers indispensables aux réformes et à l'encadrement, d'emplois de secrétaires des Affaires étrangères destinés aux ambassades les plus démunies, de quelques attachés d'administration centrale et de secrétaires adjoints des Affaires étrangères. Les créations en catégorie B concerneraient des emplois de secrétaires de chancellerie, de chiffreurs et de gardes de sécurité. Le reste du personnel d'exécution était également insuffisant, aussi bien à l'administration centrale que dans les ambassades et consulats. Des mesures particulières seraient prises en faveur des auxiliaires des postes à l'étranger et en vue du reclassement de divers personnels contractuels.

b) La deuxième série de mesures demandées visaient à restaurer les conditions de vie des agents diplomatiques et consulaires à l'étranger. Il convenait de s'efforcer de garantir le pouvoir d'achat contre les pertes de change. Un reclassement devrait être effectué au profit du personnel d'exécution pour lequel le séjour à l'étranger est de plus en plus difficile. Enfin, l'aide au logement devait être améliorée.

c) Les moyens de fonctionnement des postes devaient être réajustés. Des crédits seraient à prévoir notamment pour équiper les consulats souvent très démunis et doter les postes de véhicules automobiles.

d) Enfin, l'amélioration de l'outil diplomatique supposerait une augmentation des investissements immobiliers.

A l'administration centrale, des locaux nouveaux devaient être créés ou dégagés. Il fallait notamment regrouper les services, évacuer les archives pour les réinstaller hors de Paris. Pour les immeubles diplomatiques et consulaires à l'étranger, les dotations devaient être portées au montant indispensable pour assurer les grosses réparations, acquérir des immeubles où nous sommes installés en location et, là où l'opération serait avantageuse, réaliser les constructions les plus urgentes.

3.2 Les autres programmes portant sur les réformes de structures à entreprendre et le redressement des moyens des services.

a) Le plan de renforcement de la sécurité de nos postes à l'étranger :

Un programme a été élaboré en 1972, prévoyant l'affectation dans nos postes de sous-officiers de gendarmerie chargée des fonctions de gardes de sécurité.

b) Les mesures relatives à certains corps :

1. — *Un plan de surnombres a été arrêté en 1975 pour résorber les déséquilibres structurels constatés dans le corps des conseillers et secrétaires des Affaires étrangères.*

2. — *Les corps des chanceliers et secrétaires d'administration sont en voie d'extinction ; ces agents supérieurs sont progressivement remplacés dans leurs fonctions par les attachés d'administration centrale et secrétaires adjoints ainsi que par les secrétaires administratifs et secrétaires de chancellerie dont les effectifs augmentent.*

c) Les autres mesures intéressant le personnel :

1. — *La politique suivie à l'égard des contractuels :*

Afin de diminuer le pourcentage trop important de contractuels, le Ministère poursuit une politique de titularisation.

En même temps, il négocie avec le ministère des Finances la modification de l'échelonnement indiciaire, ainsi que des modalités d'avancement des agents contractuels. Enfin, le Département se préoccupe également d'obtenir de la Fonction publique une réduction de la durée des contrats afin qu'elle coïncide avec les temps réglementaires de séjour.

2. — *Mesures en faveur du personnel de catégorie B :*

En application d'une convention salariale, un décret du 21 octobre 1976 a porté de 15 à 25 % de l'effectif de chaque corps de catégorie B la proportion d'agents du troisième grade. Cette mesure doit permettre d'augmenter les rémunérations d'un certain nombre de fonctionnaires du Ministère (chiffreurs principaux, secrétaires administratifs, secrétaires de chancellerie).

3. — *Le redéploiement des moyens des services extérieurs :*

Le Ministère a défini en 1975 une politique de réajustement de ses moyens aux besoins nés de l'évolution de ses missions. Ces mesures se traduisent par des ouvertures et créations de postes, et par des suppressions d'emplois résultant de fermetures simultanées.

C'est ainsi par exemple qu'en 1977 trois consulats ont été fermés (Washington, Tokyo et Bejaïa) et quatre créés (Buenos Aires, Le Caire, Tel-Aviv et Lagos).

Evolution des effectifs en 1977 dans les postes à l'étranger.

	EMPLOIS SUPPRIMÉS	EMPLOIS CRÉÉS
Catégorie A	7	13
Catégorie B	7	8
Catégories C, D et contractuels	55	110
Totaux	69	131

4. — *La planification des dotations en automobiles des postes diplomatiques :*

Enfin, dans un tout autre domaine, l'octroi de voitures de fonction aux missions diplomatiques a fait l'objet d'un plan quinquennal dont la quatrième tranche est en cours de réalisation.

Cet effort de réflexion et de planification se traduit en 1978 par un certain nombre de mesures.

C. — L'effort entrepris.

Priorité sera donnée cette année aux services extérieurs, sans pour autant négliger l'administration centrale.

L'effort consenti ne se mesure pas seulement au volume des dépenses, il résulte également de mesures extra-budgétaires.

1° L'EFFORT EXTRA-BUDGÉTAIRE DE RÉFORME DES STRUCTURES

En application des études menées sur les structures du Ministère, un certain nombre de réformes ont commencé à être mises en œuvre.

a) Le rôle du secrétaire général :

Le décret n° 76-990 du 2 novembre 1976 a modifié le rôle du secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. Aux termes de ce décret, le secrétaire général :

— assiste le Ministre dans l'orientation et la conduite des affaires ;

— assure, à sa demande, toute tâche d'étude et de référence ;

— supplée le Ministre dans les rapports avec les diplomates accrédités et représente le Ministère dans des réunions ou organismes interministériels ;

— suit les questions relatives à l'organisation du Ministère et veille à l'adaptation des moyens des services et des postes à leur mission.

b) La « géographisation » des services du Ministère :

Dans la perspective du regroupement dans les Directions géographiques des différents aspects politique, économique et culturel de nos relations bilatérales, la Direction d'Asie-Océanie a été choisie pour une première expérience qui s'est déroulée à partir du 5 février 1977. Les affaires économiques intéressant la zone d'Asie-Océanie doivent être traitées en collaboration avec la Direction géographique concernée et la Direction des affaires économiques et financières (services de coopération économique, des affaires

générales et des accords bilatéraux). Cette coopération entre les deux directions a entraîné la suppression de la troisième section du service des accords bilatéraux de la Direction des affaires économiques dont les compétences ont été transférées à la Direction d'Asie-Océanie.

Compte tenu des leçons de cette expérience, la « géographisation » sera étendue à la Direction d'Europe puis, avant la fin de l'année, à l'ensemble des directions du Département.

2° L'EFFORT DE REDRESSEMENT ENTREPRIS DANS LE CADRE DU BUDGET

2.1. *Les mesures de réorganisation des services :*

a) Une cellule R.C.B. (1) a été mise en place au sein du Ministère depuis quelques années. Elle assure la traduction budgétaire des objectifs définis par le plan de redressement de cinq ans.

b) Un service des affaires immobilières vient d'être créé au sein du Ministère. Un fonds de concours permettra en même temps de rattacher au budget du Ministère le produit des retenues des agents logés par l'Etat. Cette solution a été préférée à celle du budget annexe, à laquelle avait également pensé l'Inspection générale des finances dans son rapport sur la gestion du patrimoine de l'Etat à l'étranger.

2.2. *La remise en ordre de certains chapitres budgétaires :*

Parallèlement à l'amorce du redressement, est entrepris un effort de rationalisation dans la présentation du budget.

Grâce aux travaux de la cellule R.C.B., le budget du Ministère fait déjà l'objet d'une présentation par programme très éclairante.

Cette année, cet effort porte sur la remise en ordre de certains chapitres.

a) *Les dépenses informatiques :*

La mesure proposée consiste à redistribuer entre les deux chapitres nouveaux 34-05 et 34-06 le crédit global qui figurait précédemment au chapitre 34-02 en séparant désormais les crédits d'achat de matériel de ceux qui servaient aux autres dépenses.

(1) Dont la composition figure en annexe n° 4.

Cette distinction a pour principal intérêt de permettre de ne plus confondre les dépenses *d'achat* avec celles de *location* ou de *crédit-bail*, comme le montre la ventilation par articles à l'intérieur des deux nouveaux chapitres :

Chapitre 34-05 (achat de matériel informatique) :

— Article 10 : *achat* d'ordinateurs permettant

- la gestion des moyens en personnels et en matériel,
- la saisie et le traitement d'informations.

Chapitre 34-06 (autres dépenses informatiques) :

— Article 10 : *location* d'ordinateurs,

— Article 20 : crédit-bail,

— Article 30 : matériel, servitudes.

Il faut noter que l'équipement informatique du ministère des Affaires étrangères est un des plus réduits de toute l'administration française (*cf.* annexe n° 5). Pourtant, il serait possible d'informatiser la gestion des actes de l'état civil des Français nés à l'étranger, ainsi que le traitement de la documentation sur les gouvernements et pays étrangers.

b) *Les frais de réception* :

La mesure proposée vise à régulariser la situation antérieure : jusqu'à présent, le crédit inscrit au chapitre 34-03 (réception de personnalités étrangères) était d'un niveau très inférieur aux dépenses réelles. Ce chapitre n'avait d'ailleurs pas été augmenté depuis de nombreuses années. Aussi, plusieurs arrêtés pour dépenses éventuelles venaient-ils majorer cette dotation en cours d'année, par prélèvement sur le crédit pour dépenses éventuelles figurant au budget des Charges communes.

La réforme consiste à corriger ces errements en distinguant nettement les dépenses régulières des dépenses exceptionnelles. Les premières sont dotées d'un *crédit limitatif*, porté au niveau des charges prévisibles, les secondes font l'objet d'un *crédit provisionnel* permettant de faire face aux premières dépenses de l'année. Aux premières correspond la création d'un chapitre 34-04 « frais de réceptions courantes » (1) ; aux secondes sera désormais réservé

(1) Par réceptions courantes, il faut entendre celles intéressant les ministres, les hauts fonctionnaires, les délégations étrangères reçues sans protocole particulier et dont le nombre augmente rapidement par suite du développement des relations internationales.

l'ancien chapitre 34-03 qui désormais servira exclusivement à financer les réceptions exceptionnelles et les voyages à l'étranger.

2.3. Les dépenses des services généraux :

L'effort de redressement de l'instrument diplomatique se mesure essentiellement à la progression des effectifs, à l'amélioration de certains chapitres des dépenses en matériel (automobiles), mais surtout à la progression des autorisations de programme concernant les investissements immobiliers à l'étranger.

A l'intérieur de la masse de crédits concernant les services généraux, une certaine priorité est donnée aux services à l'étranger sans que l'administration centrale soit pour autant négligée.

Les dépenses ordinaires.

La progression satisfaisante des moyens des services.

a) L'augmentation des effectifs :

Evolution de 1973 à 1977.

	1973	1977
<i>Administration centrale :</i>		
1. Corps de catégorie A et B	619	701
2. Personnels administratifs	645	785
3. Personnels de service	219	256
4. Contractuels	647	613
Total	2.130	2.355
<i>Services extérieurs :</i>		
1. Corps de catégorie A et B	1.113	(1) 1.150
2. Corps de catégorie C et D	688	884
3. Contractuels	2.082	1.887
Total	3.883	3.921

(1) Augmentation due surtout à celle des effectifs des secrétaires adjoints et des secrétaires de chancellerie.

Il ressort de ce tableau que, de 1973 à 1978, les effectifs de l'administration centrale se sont renforcés (+ 255) alors que ceux des services extérieurs augmentaient très peu (+ 38).

D'autre part, le nombre d'agents contractuels diminuait mais cette évolution était nettement plus marquée dans les services à l'étranger (— 195) que dans l'administration centrale (— 34).

La situation plus détaillée des personnels de catégorie A, B, C et D des services généraux au 1^{er} janvier 1977 figure en annexe n° 6 du rapport.

Les deux tendances générales constatées entre 1973 et 1977 (glissement des effectifs vers l'administration centrale et diminution du nombre de contractuels) se trouvent inversées en 1978 : en effet 143 emplois sont créés dans les services à l'étranger contre seulement 80 dans l'administration centrale, 28 contractuels seront recrutés.

Evolution des effectifs en 1978.

	CREATIONS	SUPPRESSIONS	TOTAL
<i>Administration centrale :</i>			
— Titulaires	130	68	62
— Contractuels	18	»	18
<i>Etranger :</i>			
— Titulaires	216	83	133
— Contractuels	100	90	10
Total			223

La création de ces 223 emplois ne peut pas ne pas être enregistrée avec satisfaction. Elle s'inscrit en droite ligne dans l'effort pour la restauration de notre instrument diplomatique.

Dans l'administration centrale, les emplois créés serviront à renforcer les services politiques et économiques actuellement les plus surchargés, à mettre en œuvre la « géographisation » des structures, à améliorer la gestion administrative, notamment par la création d'un service spécialisé dans les opérations immobilières, à renforcer tous les services en personnel de secrétariat.

Dans les services à l'étranger, les personnels nouveaux seront réservés aux ambassades les plus démunies dans les pays du tiers monde, à quelques missions auprès d'organisations internationales et à la gestion, par nos consulats des colonies françaises à l'étranger. Quinze emplois sont notamment prévus pour l'ouverture d'une mission diplomatique à Djibouti.

Le détail des créations et suppressions d'emplois figure en annexe n° 6 de ce rapport.

On retiendra cependant, parmi les mesures nouvelles :

• *La transformation de 88 emplois de contractuels par élévation du niveau de la catégorie des contrats.* Avant d'ouvrir aux agents contractuels l'accès dans les corps de titulaires par concours internes, il convient en effet d'abord d'élever le niveau des emplois pour que les agents soient effectivement placés sur la catégorie de contrats correspondant à leur qualification.

• Le décret précité du 21 octobre 1976 (voir p. 16) a cette année des implications budgétaires (créations et suppressions d'emplois), notamment en ce qui concerne les pyramides des chiffreurs, des secrétaires administratifs et des chefs de groupes (corps des secrétaires sténodactylographes), ainsi que, pour l'étranger, en ce qui concerne les pyramides des secrétaires de chancellerie.

b) L'amélioration de la situation des personnels :

Le renforcement des effectifs doit contribuer à soulager une partie du personnel actuellement quelque peu accablée par le poids croissant des tâches à accomplir. (A supposer en effet que le volume des tâches de l'administration croisse de 5 % par an, l'indice de productivité par agent du ministère des Affaires étrangères se serait accru de 31,5 % au cours de la période 1970-1976 contre 13 % pour l'ensemble des services civils.)

D'autre part, divers efforts sont accomplis par ce budget pour améliorer la situation des agents des services.

1. — *L'amélioration de la situation particulière des agents en service à l'étranger.*

Il s'agit de compenser en partie les conséquences de la décote de notre monnaie par rapport à un certain nombre de monnaies étrangères, décote qui, paradoxalement, va souvent de pair avec une forte inflation dans les pays dont la monnaie s'apprécie par rapport au franc.

Un certain nombre d'ajustements sont demandés à ce titre :

• Au chapitre 34-11, la dotation pour *frais de déplacement* des services à l'étranger est augmentée de 12,5 millions de francs, soit + 23 %.

Cet ajustement fait mieux que compenser l'incidence cumulée de la hausse des prix et de la décote de notre monnaie (+ 17 %).

A l'article 10, le redressement de la situation des appels par ordre (644.000 F) devrait permettre d'appeler normalement les ambassadeurs en consultation, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Cette mesure, de même que les ajustements pour *frais de mission* (+ 1,86 million de francs, soit 14,1 % d'augmentation à l'article 10 du chapitre 34-94) s'analyse plus en une amélioration apportée au fonctionnement des services qu'en une réelle revalorisation de la situation personnelle des agents, ce qui n'est pas le cas de l'augmentation des *indemnités de résidence* (+ 9,6 millions de francs à l'article 10 du chapitre 31-11).

Les **indemnités de résidence** des agents en service dans certains pays ont en effet été majorées pour compenser les variations de la valeur du franc par rapport à celle des monnaies de ces pays. D'autre part, les mesures d'attribution des points d'indice prises en faveur de l'ensemble des fonctionnaires de 1968 à 1972 ont été étendues aux crédits concernant les indemnités. Une dotation de 17,5 millions de francs (services culturels compris) permettra d'achever cette extension en 1978. Enfin, *des logements seront acquis ou construits dans les zones où les loyers sont prohibitifs, grâce à un fonds de concours alimenté au moyen de retenues effectuées sur les émoluments des agents logés par l'Etat.* (En 1977, 1.366 agents sur un effectif budgétaire de 1.525 titulaires disposaient d'un logement fourni par l'administration, soit près de 90 %. Mais en comptant les contractuels, ce pourcentage n'est plus que de 40 %.)

Cependant, bien que devant être ainsi revalorisées en 1978, **les indemnités de résidence des agents en service continuent de subir un abattement pendant la période des congés en France.**

Le principe de cet abattement est tout à fait contestable, étant donné que les agents concernés continuent généralement de supporter les charges de leur logement à l'étranger pendant leurs vacances. De plus, pendant cette période, les frais de location d'un meublé s'ajoutent souvent pour les intéressés aux charges précitées.

2. Les autres améliorations.

- Les **frais de déplacement** des fonctionnaires de l'administration centrale font l'objet d'un ajustement comme ceux de leurs collègues des services à l'étranger (+ 650.000 F au chapitre 34-01).

- A l'article 90 du chapitre 33-92, on enregistre avec satisfaction la poursuite de l'effort entrepris par le Département pour soutenir la *Mutuelle des affaires étrangères*. (Cette mutuelle sert des prestations aux personnels des services généraux qui ne bénéficient

pas de la Sécurité sociale ; il s'agit parfois d'agents de l'administration centrale mais surtout d'agents des services à l'étranger. La subvention de 1978 marquera une nouvelle amélioration en vue d'atteindre les 100 % des droits théoriques. Ainsi l'amélioration des prestations servies par la mutuelle permettrait-elle de remplacer pour les agents à l'étranger l'assurance maladie qui fonctionne en France.)

Aux articles 30, 40, 60 et 70 du même chapitre, il est proposé de reconduire une dotation prélevée en 1977 sur le chapitre 33-95 du budget des Charges communes, en vue d'améliorer l'action de l'administration dans le domaine des *œuvres sociales*.

Ce transfert n'est pas particulier au ministère des Affaires étrangères, de même d'ailleurs que la procédure d'inscription de provisions destinées à couvrir les *hausses de rémunérations* pour 1978. Au lieu d'être proposées uniquement sous forme de mesures acquises, les augmentations de rémunération dans la fonction publique feront également l'objet cette année de mesures nouvelles, ce qui devrait permettre au Parlement de mieux faire la part entre les mesures correspondant à des augmentations déjà acquises lorsque le projet de budget est déposé et celles véritablement à venir.

c) L'augmentation des moyens en matériel :

Après l'augmentation des effectifs et les améliorations apportées à la situation des personnels, le troisième volet de redressement de notre instrument diplomatique mené grâce aux dépenses ordinaires de ce budget concerne l'augmentation des moyens en matériel.

• L'augmentation la plus forte est celle du chapitre 34-92 relatif à l'achat et à l'entretien du **matériel automobile** (+ 65,4 %). Depuis 1970, la dotation avait perdu 13 % de sa valeur réelle. 60 postes diplomatiques ou consulaires n'avaient aucun véhicule d'aucune sorte alors qu'ils devaient recevoir un nombre plus élevé de personnalités. **Les crédits de 1978 permettront de renouveler plus d'un quart du parc existant.**

	RENOUVELLEMENT normal et extension	RENOUVELLEMENT exceptionnel	TOTAL
— Administration centrale	10	11	21
— Services à l'étranger	112	23	135
Total	122	34	156

Les crédits à l'administration centrale sont majorés de 86,2 % (renouvellement normal, renouvellement exceptionnel et entretien) soit de 458.877 F. Ceux des services à l'étranger subissent une augmentation de 60,6 % (2,8 millions de francs).

• S'agissant du *matériel de bureau* de l'administration centrale, un premier effort de redressement est entrepris à l'article 10 du chapitre 34-02 (2,4 millions de francs de mesures nouvelles) en particulier en ce qui concerne le mobilier, les fournitures et les dépenses d'entretien.

Il en va de même dans les services à l'étranger où la dotation de base est augmentée de 97,3 millions de francs (+ 16,6 %).

Dans la limite des crédits disponibles, le département s'efforce de mettre en place dans les logements de fonction un mobilier permettant de diminuer les frais de déplacement.

Les dépenses en capital.

1° ÉVOLUTION GLOBALE

Avec la progression des effectifs des services, c'est l'augmentation des dépenses en capital qui traduit le mieux l'effort de redressement entrepris.

	CREDITS DE PAIEMENT	AUTORISATIONS de programme
— Administration centrale	+ 28 %	+ 67 %
— Services à l'étranger	+ 20 %	+ 138 %

Cet effort est surtout orienté vers les immeubles diplomatiques et consulaires, pour mettre en exécution les recommandations du rapport de l'Inspection des finances.

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	Crédits 1978	Progression/1977	Crédits 1978	Progression/1977
Titre V. <i>Investissements exécutés par l'Etat.</i>				
Chapitre 57-10. — Immeubles diplomatiques et consulaires	(1) 67.220.000	+ 109 %	56.020.000	+ 66 %

(1) Dont 28.200.000 F au titre du P.A.P. n° 9 « Accompagnement de l'effort d'exploitation ».

2° LES PROJETS IMMOBILIERS

La ventilation du chapitre 57-10 pour 1978 sera la suivante :

	Millions de francs.
Article 10 - Administration centrale	14,59 (A.P. et C.P.)
— Poursuite de l'automatisation du chiffre	7,14
— Gros entretien et réparation	0,75
— Achèvement de la modernisation du réseau de distribution élec- trique	2,7
— Surélévation du bâtiment intérieur	3,5
— Etudes sur l'implantation d'un nouveau bâtiment d'archives ..	0,5
Article 20. — Achat et renouvellement du matériel du chiffre	6,08 (A.P. et C.P.)
Article 30. — Immeubles à l'étranger	44,8 (AP. - C.P. : 33,6)
— Inde : Construction d'une nouvelle Chancellerie à New Delhi (deuxième tranche)	6,1
— Egypte : Restauration et agrandissement de la Chancellerie du Caire	6,25
— Syrie : Restauration de la Chancellerie de Damas	2,45
— Maroc : Construction de la Chancellerie de Ra- bat (deuxième tran- che)	10

— Irak	: Construction d'une nouvelle Chancellerie à Bagdad	10
	Reconstruction de la Chancellerie à	
— Vietnam	: Hanoi (première tranche)	3,3
	— Grosses réparations	6,7

On observera qu'à l'administration centrale le programme vise d'une part, à poursuivre l'effort antérieur de rénovation et de modernisation (gros entretien, réparations, réseau électrique), d'autre part, à dégager des locaux supplémentaires en libérant ceux du chiffre qui seront réimplantés en sous-sol dans le cadre de l'opération d'automatisation, en surélevant le bâtiment intérieur et en étudiant une nouvelle implantation du service des archives (1).

L'équipement du service du chiffre et des transmissions relève d'un programme d'ensemble qui vise à son extension et à sa modernisation à l'étranger (crédits de matériel de l'article 20) et surtout à l'administration centrale (automatisation et réimplantation du service dont une première tranche de 21 millions de francs a été financée dans le budget de 1976 et dans le plan de relance de 1975).

A l'étranger le programme intéresse également la poursuite d'opérations antérieures (New Delhi, Rabat) et le lancement d'opérations nouvelles là où les besoins sont les plus manifestes (Damas, Le Caire, Bagdad, Hanoi). Près de 60 % des crédits (26,8 millions de francs d'autorisations de programme) entrent dans le cadre du P.A.P. n° 9 « Accompagnement de l'effort d'exportation ».

On trouvera en annexe n° 7 la liste des postes ouverts ou fermés en 1976 et 1977 et des opérations immobilières commencées en 1977 ainsi que les projets d'ouverture et de fermeture de postes pour 1978 et les projets immobiliers à réaliser dans le cadre du P.A.P. n° 9 « Accompagnement de l'effort d'exportation ».

(1) Une étude est actuellement en cours en vue de la construction d'un dépôt de 14.000 mètres carrés de planchers (bureaux, magasins, ateliers).

L'aménagement d'une nouvelle salle est devenu nécessaire au dépôt annexe de Nantes.

En ce qui concerne *la construction de la nouvelle ambassade de France à Moscou*, le coût global de l'opération s'élève à 59 millions de francs (en valeur juin 1975). Les bâtiments de la Chancellerie et les logements devraient être terminés en novembre 1978 (en ce qui concerne les prestations soviétiques), comme prévu contractuellement.



A la fin de cette première partie, il est permis de conclure que l'effort consenti en faveur des services généraux du Ministère est tout à fait appréciable. Cependant, il est dommage que la restauration de l'instrument diplomatique et consulaire s'effectue au détriment des relations et de la coopération culturelle, scientifique et technique.

II. — LA DÉGRADATION DES DÉPENSES CONCERNANT LES RELATIONS CULTURELLES ET LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

• *La diminution de l'importance des crédits réservés à la D.G.R.C.S.T. (Direction générale des relations et de la coopération scientifique et technique).*

• *Conduit à considérer avec d'autant plus d'attention le redéploiement de notre politique dans ce domaine.*

A. — La diminution de l'importance du volume des crédits réservés à la D.G.R.C.S.T.

La part des crédits du Ministère absorbée par cette Direction est passée de 53 % en 1970 à 47,4 % en 1976. Cette évolution semble due notamment :

1° A l'incidence croissante des hausses de rémunérations consenties aux agents des services généraux ;

2° A la place de plus en plus importante occupée par les contributions internationales dans le budget du Ministère des Affaires étrangères (19,3 % en 1970, 23,2 % en 1976).

Pourtant, le plan de redressement de cinq ans élaboré par le Ministère (cf. première partie) n'avait pas oublié la D.G.R.C.S.T.

Tout en donnant la priorité à la restauration de l'instrument diplomatique, le Ministère avait souligné la nécessité d'améliorer nos moyens d'intervention dans le domaine de la coopération technique, scientifique et culturelle ; il avait en même temps souhaité le redressement de la situation des émissions radiophoniques vers l'étranger.

Il ne semble pas que le budget de 1978 donne une grande place à ces préoccupations, comme on le verra en constatant :

- la diminution relative des dépenses ordinaires de la D.G.R.C.S.T. ;
- le recul très net des dépenses en capital au titre des relations culturelles.

1° La diminution relative des dépenses ordinaires.

L'évolution des principaux postes traduit une certaine progression apparente des crédits, mais il s'agit bien souvent d'un recul des moyens consacrés aux relations culturelles et à la coopération, compte tenu de la hausse des prix à l'étranger et de la décote de notre monnaie.

a) L'évolution des principaux postes.

● *Les moyens des services.*

1. — Le personnel :

De 1973 à 1978, les dépenses de personnel de la D.G.R.C.S.T. ont augmenté de 78,86 % y compris les frais de voyage et de transport du mobilier des agents.

De 1977 à 1978, les *effectifs budgétaires* des personnels employés au titre des relations culturelles doivent évoluer comme suit :

EMPLOIS	DESIGNATION	EFFECTIFS des corps ou services au 31-12-1977	CREATIONS Totaux (1)	SUPPRESSIONS Totaux (1)	EFFECTIFS des corps ou services pour 1978
	Chapitre 31-11/20 et 30. (Relations culturelles.)				
	<i>Contractuels.</i>				
	Chargés de mission d'enseignement première catégorie	60	5	»	65
	Chargés de mission d'enseignement deuxième catégorie	306	10	»	316
	Chargés de mission d'enseignement troisième catégorie	1.074	15	»	1.089
	Chargés de mission d'enseignement quatrième catégorie	772	»	15	757
	Chargés de mission d'enseignement cinquième catégorie	1.184	»	15	1.169
	Agents contractuels première catégorie A	13	»	1	12
	Agents contractuels deuxième catégorie A	19	»	2	17
	Agents contractuels catégorie B	46	»	2	44
	Agents contractuels première catégorie C	95	»	1	94
	Agents contractuels première catégorie D	51	»	2	49
	Total pour les contractuels	3.620	30	38	3.612
	Total général	8.646	494	279	8.861

(1) Compte tenu des services votés et des mesures nouvelles.

Huit emplois de contractuels sont transférés des services culturels, scientifiques et de coopération technique à l'étranger aux services centraux, ce qui explique la diminution enregistrée dans le tableau ci-dessus.

Les effectifs réels des personnels à l'étranger servant dans des établissements d'enseignement étaient les suivants en 1977 :

	ENSEIGNEMENT <i>supérieur</i>		ENSEIGNEMENT <i>secondaire</i>		ENSEIGNEMENT <i>primaire</i>		TOTAUX	
	Civils	V.S.N.A. (1)	Civils	V.S.N.A. (1)	Civils	V.S.N.A. (1)	Civils	V.S.N.A. (1)
	— Etablissements français	20	»	2.065	370	1.273	103	3.358
— Etablissements étrangers	1.987	636	9.460	1.097	81	»	11.528	1.733
Total général							14.886	2.206

(1) V.S.N.A. : Volontaire du service national appelé.

La structure du financement budgétaire des rémunérations des personnels employés à l'étranger au titre des relations culturelles est d'une particulière complexité.

Il existe trois sortes de personnels :

- les personnels des établissements d'enseignement français ou étranger ;
- les coopérants culturels (souvent attachés aux services d'une ambassade) ;
- les coopérants techniques.

Ces personnels sont rémunérés sur les crédits des chapitres suivants :

1. *Personnels des établissements d'enseignement :*

● *Etablissements français :*

— chapitre 31-11 (Rémunérations).

Article 30. — Etablissements culturels d'enseignement.

— chapitre 42-21 (Action culturelle et artistique).

Article 10. — Etablissements culturels d'enseignement.

● *Etablissements étrangers :*

— chapitre 42-23 (Aide au développement par la formation et l'enseignement).

Article 10. — Aide directe en personnel.

Article 30. — Assistance pédagogique.

2. *Coopérants culturels (ambassades) :*

— chapitre 31-11-20. — Services culturels, scientifiques et de coopération technique.

3. *Coopérants techniques :*

— chapitre 42-24. — Aide technique au développement.

On peut, à bon droit, se demander si des simplifications ne pourraient pas intervenir.

En effet, il n'est pas particulièrement facile d'apprécier l'effort global consenti en faveur des personnels enseignants et coopérants alors que les crédits se trouvent dispersés à l'intérieur de quatre chapitres dont certains figurent au titre III (moyens des services) et d'autres au titre IV (interventions publiques).

Une des principales mesures nouvelles relatives à la situation des personnels en 1978 concerne le reclassement des emplois de chargé de mission d'enseignement (1).

(1) Il y a actuellement 3.179 emplois budgétaires de ce type.

Le recrutement de ces agents s'effectuant à un niveau de plus en plus élevé, il était indispensable de procéder à une redistribution des emplois budgétaires correspondants, dans le sens d'un accroissement des effectifs susceptibles d'accueillir les agents les plus qualifiés, au détriment des effectifs des catégories inférieures (cf. détails en annexe n° 8).

69 établissements scolaires relèvent directement du département des Affaires étrangères ou reçoivent une aide importante de cette administration. Depuis 1973, le Ministère s'est efforcé, dans la mesure de ses moyens, de mettre les emplois budgétaires vacants à la disposition des établissements de l'étranger. Plus d'une centaine de créations de postes ont ainsi pu être effectuées en faveur des écoles françaises.

Un ajustement des crédits de rémunération des personnels non titulaires des services culturels est également prévu en 1978. (Il s'agit d'environ 930 agents de nationalité étrangère recrutés sur place et assujettis à la législation locale.)

2. — Le fonctionnement des services :

- On notera une remise en ordre des crédits concernant le fonctionnement des services culturels dans les postes d'Alger, Caracas et Santiago. En effet, des dépenses relevant spécifiquement des services culturels, scientifiques et de coopération sont parfois imputées sur les dotations mises à la disposition des chancelleries diplomatiques et consulaires ou sur les crédits affectés au fonctionnement des instituts et centres culturels.

- L'Office universitaire et culturel français en Algérie, qui emploie 820 personnes, bénéficie également d'un ajustement (5,7 millions de francs au chapitre 36-11).

- Depuis 1973, les crédits de coopération culturelle et technique font l'objet d'une programmation annuelle. Chaque poste, informé du montant des crédits dont il disposera l'année suivante, met au point son programme à partir du mois de juillet. Les programmes proposés sont soumis à la Direction générale qui donne son accord en janvier pour le lancement des opérations prévues.

- Les actions internationales (deuxième partie du titre IV).

Les dépenses les plus importantes de la D.G.R.C.S.T. au titre des interventions publiques concernent :

— l'action culturelle et artistique (253,4 millions de francs) ;

— l'aide au développement : aide par la formation et l'enseignement (542,8 millions de francs) ou aide technique (258 millions de francs).

Les dépenses les moins importantes sont consacrées dans ce même titre :

— à la diffusion générale d'informations et de documentation (22,5 millions de francs) ;

— aux relations scientifiques (27,3 millions de francs).

Toutes ces dépenses de la deuxième partie du titre IV augmentent en pourcentage par rapport à l'année précédente.

Les diverses *bourses* consenties aux Français étudiant à l'étranger ou aux étrangers étudiant en France font l'objet d'un réajustement général (chapitre 42-21, article 26 : 3,4 millions de francs pour les bourses d'action culturelle et artistique ; chapitre 42-22, article 30 : 369.000 F pour les boursiers scientifiques Français à l'étranger ; chapitre 42-23, article 20 : 4 millions de francs pour les boursiers étrangers).

59,6 millions de francs viennent abonder les dotations des chapitres 42-23-10 et 42-24, articles 10 et 20, au titre d'un ajustement des crédits de bourses (et des rémunérations des personnels).

• Les *rémunérations des coopérants* augmentent de 10,6 % (pourcentage proche de celui retenu pour les traitements de la Fonction publique qui doivent être accrus de 11,27 %), grâce à une majoration de 54,15 millions de francs qui porte sur les crédits des chapitres 42-23 et 42-24.

Ainsi, les crédits des dépenses ordinaires de la D.G.R.C.S.T. ne restent pas statiques en 1978, mais leur progression équivaut à un recul compte tenu :

— du rythme d'accroissement supérieur des dépenses des autres services qui confirme la régression de la Direction au sein du Ministère ;

— des efforts cumulés de la décoite de notre monnaie et de l'inflation interne dans certains pays étrangers.

Enfin, la progression des crédits ordinaires des relations culturelles et de la coopération n'est pas non plus satisfaisante, compte tenu de l'ampleur du rattrapage à réaliser pour combler les retards enregistrés les années précédentes.

b) La diminution relative des dépenses.

1. — La régression du pourcentage de dépenses réservées à la Direction :

- Les crédits du titre III connaissent une progression de 14,65 % en ce qui concerne la D.G.R.C.S.T., contre 18,48 % pour l'ensemble du Ministère.

- Les dépenses du titre IV n'augmentent que de 7,87 % (8,35 % pour les relations culturelles, 9 % pour la coopération technique et 1,36 % pour les relations scientifiques).

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le pourcentage des crédits du Ministère réservé à la Direction continue de décroître :

47,4 % en 1976,

45,3 % en 1977,

43,29 % en 1978.

De plus, en dehors des mesures acquises et des réajustements indispensables, on note peu de mesures vraiment nouvelles en 1978.

Les effectifs augmentent peu (15 nouveaux emplois au total et 8 postes de contractuels transférés à l'administration centrale).

2. — Cette insuffisance est d'autant plus préoccupante que :

- Une bonne part des dépenses de la Direction s'effectuent dans des pays où l'évolution monétaire nous est défavorable (décote du franc et inflation interne).

- Le retard pris était considérable. Ainsi, par exemple :

— Les crédits inscrits au titre IV pour l'action culturelle et la coopération technique ont diminué en valeur réelle depuis 1970 de 15 à 35 % selon les cas ;

— au titre III, les moyens « logistiques » du Ministère (moyens de fonctionnement autres que le personnel) avaient augmenté de 5,8 % en volume par année alors que la dépréciation annuelle de notre monnaie était de 5,7 %, 98 % des dépenses étant effectuées en devises ;

— les crédits afférents aux frais de fonctionnement des établissements culturels et à la rémunération des personnels de ces établissements n'avaient pas permis, au cours des deux dernières années, de faire face aux conséquences de la hausse des prix ;

— enfin, en ce qui concerne les dépenses afférentes aux bourses d'enseignement supérieur d'une part, et aux stages de perfectionnement d'autre part (art. 20 du chapitre 42-24), les dotations n'avaient pas été revalorisées depuis 1976.

La diminution relative des dépenses ordinaires s'accompagne d'un effondrement des dépenses en capital.

2° Le recul très net des dépenses en capital.

a) *Les autorisations de programme.*

Alors que les autorisations de programme pour les services généraux augmentent de 67 % en ce qui concerne l'administration centrale et de 138 % en ce qui concerne les services à l'étranger, celles consacrées aux relations culturelles, scientifiques et techniques avec l'étranger diminuent uniformément de 15 %. Cette régression affecte tous les chapitres aussi bien du titre V (investissements exécutés par l'Etat) que du titre VI (subventions d'investissement accordées par l'Etat).

Néanmoins, les opérations immobilières suivantes pourront être réalisées :

1. — Au titre V (Investissements) :

- Sur les crédits du chapitre 56-20 (Acquisitions immobilières - Constructions et grosses réparations d'immeubles appartenant à l'Etat) :

Article : *Etablissements français* :

- Tunisie : agrandissement et aménagement du lycée de Mutvelleville (première tranche) ;
- Italie : réfection complète des toitures et terrasses de l'institut français de Naples (première tranche) ;
- Maroc : extension des locaux du lycée Descartes ;
- Indonésie : aménagement fonctionnel de 1.200 mètres carrés de locaux au centre culturel ;
- Portugal : achat et aménagement d'un bâtiment pour loger l'institut français de Lisbonne ;

- Irak : achat d'un terrain et construction d'un bâtiment pour abriter les activités du centre culturel de Bagdad (première tranche) ;
- opérations diverses et imprévues.

Ventilation par nature des autorisations de programme :

Acquisition de terrains et immeubles .	6.000.000 (§ 10)
Travaux et constructions	5.000.000 (§ 20)
Autres immobilisations corporelles .	985.000 (§ 60)

Total 11.985.000

2. — Au titre VI (Subventions d'investissement) :

- Sur les crédits du chapitre 68-80 (aide extérieure) :

Article : *Aide au développement par la formation et l'enseignement* :

- Tunisie : équipement de la faculté des sciences de Monastir ;
- Corée du Sud : équipement de l'institut des sciences et techniques appliquées ;
- Syrie : équipement de l'université Lattaquie ;
- Iran : équipement de l'université d'Hamadan ;
- Guinée : équipement du centre de formation professionnelle.

Ventilation par nature des autorisations de programme :

Subventions d'équipement. — Aide aux pays en voie de développement.	7.310.000 (§ 70)
--	------------------

Article : *Aide technique au développement* :

- Viet-nam : institut de recherche pétrolière ;
- Ghana : développement de la culture cotonnière ;
- Kenya : laboratoire de routes ;
- Soudan : recherche minière ;
- Zambie : riziculture ;
- Egypte : institut du pétrole ;
- Pérou : recherche minière.

Ventilation par nature des autorisations de programme :

Subventions d'équipement. — Aide
aux pays en voie de développement. 11.305.000 (§ 60)

Total 18.615.000

• Sur les crédits du chapitre 68-81 (Relations culturelles avec l'étranger - Subventions et participations pour la réalisation de diverses opérations immobilières) :

Article : *Relations culturelles avec l'étranger* :

Subventions d'investissement aux alliances françaises ou aux petites écoles dans les pays suivants : Equateur, Argentine, Mexique, Bolivie, Pays-Bas, Etats-Unis, Colombie, Espagne, Emirats Arabes Unis, Guinée, Syrie, Libye, Ethiopie, Iran.

Total 4.845.000

En ce qui concerne les établissements culturels et d'enseignement français (chapitre 56-20), la Direction éprouvera des difficultés, compte tenu de ses moyens budgétaires, pour réaliser les trois objectifs principaux de sa politique qui demeurent les suivants :

1° Le maintien en bon état du patrimoine existant ;

2° L'augmentation de la capacité d'accueil des établissements les plus fréquentés et qui s'avèrent trop petits ;

3° La réalisation de constructions nouvelles dans nos représentations où l'expansion de notre langue et de notre culture est effective.

Cette diminution très préoccupante des autorisations de programme s'accompagne d'une régression non moindre des crédits de paiement.

b) *Les crédits de paiement.*

Le recul des crédits de paiement est tout aussi uniforme que celui des autorisations de programme et affecte de même tous les chapitres des titres V et VI. Le pourcentage généralisé de baisse est également de 15 %.

Devant la diminution relative de ses moyens de fonctionnement et la diminution absolue de ses moyens d'investissement, la Direction se voit contrainte de gérer plus rigoureusement ses crédits en fonction

de certaines priorités. Il n'en est que plus intéressant de suivre le redéploiement de notre politique de relations culturelles et de coopération.

Ce redéploiement présente deux aspects :

- une nouvelle répartition géographique des moyens ;
- une évolution de l'importance relative des différents types d'aides et de relations.

B. — Le redéploiement de la politique de la Direction.

1. *Les objectifs du redéploiement.*

L'évolution que devait suivre la politique de la Direction a été définie dans le plan de redressement mis au point par le ministère des Affaires étrangères ainsi que dans le VII^e Plan.

a) *Les objectifs définis par le plan de redressement du Ministère :*

Bien que ce plan estime que la tâche primordiale est de restaurer l'instrument diplomatique, il souligne également la nécessité d'améliorer nos moyens d'intervention dans certains domaines de la coopération et pour soutenir notre effort d'exportation.

— Dans le domaine de la coopération technique, scientifique et culturelle, l'effort devrait porter sur l'accueil de boursiers étrangers de haut niveau, afin que, dans les pays en croissance rapide soient présentes des équipes formées par nos soins, sur le réaménagement de notre dispositif dans les *pays pétroliers* et sur la *renovation* de notre action dans les *pays de l'Europe méditerranéenne*.

— Pour soutenir notre *effort d'exportation*, en plus des mesures prévues au Programme d'action prioritaire élaboré à cette fin par le VII^e Plan, il conviendrait de s'efforcer de développer des actions de *coopération dans le domaine des énergies nouvelles* de la recherche nucléaire, spatiale et informatique.

b) *Les objectifs définis par le VII^e Plan :*

Le VII^e Plan consacre un programme d'action prioritaire à l'« accompagnement de l'effort d'exportation » (P.A.P. n° 9).

Le ministère des Affaires étrangères peut participer de deux manières à la mise en œuvre de ce programme d'action prioritaire :

- d'une part, au titre de *l'amélioration des services rendus aux entreprises exportatrices*, il doit rendre plus satisfaisante l'installation des services publics dans les pays jugés prioritaires ;
- d'autre part, il doit par ses *actions de coopération technique* concourir à la pénétration de nos exportations sur les marchés des pays en voie d'industrialisation.

Les cadres et techniciens formés dans notre pays seront en effet les futurs interlocuteurs des entreprises et services français qui mènent un effort d'exportation et de présence économique à l'étranger.

2. *Le respect des priorités établies.*

La Direction consacre ses moyens diminués à la mise en œuvre des priorités établies par le plan de redressement et par le VII^e Plan. **On assiste, dans ce sens, à un double redéploiement de la politique de relations culturelles et de coopération :**

- redéploiement géographique d'abord ;
- mais aussi redéploiement entre les différents types d'aide et de relations.

a) *Le redéploiement géographique :*

— de 1973 à 1978, on a constaté principalement :

- la forte progression des crédits consacrés au Moyen-Orient (+ 155,83 %) et l'augmentation de la part de cette région dans le total des crédits (de 6,70 % à 10,95 %) ;
- l'augmentation relativement faible des crédits destinés au Maghreb (+ 46,86 %) mais la place encore très importante que ces crédits occupent dans le total (39,10 %) ;
- la faible augmentation (+ 47,22 %) et la diminution de la part de l'Amérique du Nord (de 5,16 % à 4,86 %).

— De 1977 à 1978 on remarque :

- que la part des dépenses consacrées à l'Europe de l'Ouest reste constante ;

- que le pourcentage des crédits consacrés à l'Amérique (Amérique latine et Amérique du Nord) augmente ainsi que celui des crédits destinés au Moyen-Orient ;
- que la part du Maghreb diminue.

— Les conséquences de l'exécution du P.A.P. n° 9 :

Dans le total des mesures nouvelles exécutées par la Direction en 1978, 17,2 millions de francs sont réservés au P.A.P. n° 9 « accompagnement de l'effort d'exportation ». Sur les 4 millions de francs consacrés au développement du programme d'accueil de boursiers en provenance des pays pétroliers, 500.000 F concernent l'exécution de ce programme d'action prioritaire (chapitre 42-23-20). Sur les 54,15 millions de francs d'ajustement des rémunérations de coopérants (chapitre 42-23 et 42-24), 16,7 millions de francs sont prévus au titre du P.A.P. n° 9.

Au total, les dotations ouvertes de 1976 à 1978 au titre de ce programme sont les suivantes en francs courants :

(En millions de francs.)

	1976	1977	1978
— Coopération technique	173,7	185,7	202,9
— Equipements publics à l'étranger	11	19,6	28,2

En ce qui concerne la coopération technique, les indicateurs du tableau ci-dessous font apparaître les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés pour trois grandes catégories d'actions :

	1976		1977		1978
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif
— Accords de coopération avec différents établissements de formation ..	130	149	118	77	116
— Nombre d'ingénieurs, d'élèves ingénieurs et cadres de haut niveau formés en France (toutes disciplines confondues)	1.402	700	881	685	1.021
— Création de centres universitaires de documentation scientifique et technique	1	1	3	0	2

L'exécution du P.A.P. n° 9 est à l'origine d'un **redéploiement de notre politique de coopération en faveur des pays producteurs de pétrole et de matières premières**. Les objectifs de ce programme expliquent l'augmentation depuis deux ans du pourcentage des crédits destinés au Moyen-Orient. **Cette évolution est particulièrement sensible dans la politique suivie par le Ministère en matière de bourses d'enseignement et de stages de perfectionnement**. Une sélection s'opère au profit des étudiants originaires de pays jugés prioritaires. L'aide consentie aux pays en voie de développement devient ainsi une aide intéressée.

— Enfin, **le redéploiement géographique de nos moyens ne résulte pas toujours d'une politique volontariste, il est aussi parfois fonction des circonstances** : c'est ainsi que depuis 1975, l'évolution des effectifs a fait apparaître la disparition totale de notre coopération au Cambodge, ainsi que la réduction de notre dispositif de formation par l'enseignement au Vietnam, au Laos et en Ethiopie.

Mais notre redéploiement n'est pas uniquement géographique, il s'agit aussi d'une nouvelle répartition entre les différents types d'aides et de relations.

b) Le redéploiement des différents types d'aides et de relations :

— Dans la répartition fonctionnelle des crédits de la D.G.R.C.-S.T. on remarquera :

- l'importance de la part des crédits destinés à la coopération culturelle et technique (48,26 % du total) ainsi que de la part des dépenses consacrées aux établissements culturels et d'enseignement (37 % du total) ;

- par contre, la part des crédits des relations scientifiques (chap. 42-22) est faible (1,71 %) de même que celle des services culturels, scientifiques et de coopération (6,43 %) ;

- on remarquera surtout la faiblesse du pourcentage de crédits consacrés aux moyens de diffusion culturelle (4,5 %), particulièrement en ce qui concerne les moyens audio-visuels (chap. 42-21, art. 44 et 45).

— **La nouvelle politique suivie par le Gouvernement en matière de bourses d'enseignement supérieur et de stages de perfectionnement aboutit à une sélection des étudiants fondée non seulement sur l'origine géographique mais également sur les priorités données à certaines filières de formation.**

Le Gouvernement a pris en 1975 la décision de développer l'accueil en France des étudiants étrangers de haut niveau dans les secteurs scientifique, économique et commercial.

— D'autre part, l'évolution des effectifs des enseignants fait apparaître un **redéploiement extrêmement rapide des moyens consacrés à l'enseignement du français vers celui des sciences**. Ce mouvement, amorcé depuis trois années fait que l'enseignement des sciences et techniques représente plus de la moitié des effectifs globaux.

Contrairement à celle qui résulte de l'exécution du P.A.P. n° 9, cette évolution donne à l'aide de la France un caractère plus désintéressé, l'efficacité de la coopération semble en effet préférée à notre rayonnement culturel.

On notera que 65 % du total de notre budget de coopération est désormais consacré à former des cadres nationaux étrangers dans l'enseignement.

Dans chacun des domaines de sa compétence : enseignement et diffusion de la langue française, échanges culturels et artistiques, coopération technique et affaires scientifiques, la D.G.R.C.S.T. doit faire face à la demande de partenaires de plus en plus diversifiée.

Il n'en est que plus regrettable que les crédits lui soient si rigoureusement mesurés.

Cependant, les crédits concernant les autres actions menées par le Ministère offrent plus de motifs de satisfaction que de motifs de mécontentement.



III. — LES PRINCIPALES AUTRES ACTIONS DU MINISTÈRE

A. — Les motifs de satisfaction.

Trois principaux motifs de satisfaction doivent être enregistrés en ce qui concerne les crédits relatifs aux autres actions du Ministère. Il s'agit :

- du développement des actions d'assistance et de solidarité ;
- de l'augmentation de nos contributions aux organisations internationales ;
- de la progression des dépenses d'investissement concernant la presse et l'information.

1. Le développement des actions d'assistance et de solidarité.

Globalement, les crédits de paiement augmentent de 24,25 %.

a) *Les actions en faveur des Français de l'étranger :*

Le Gouvernement a adopté le 22 juin 1976 un ensemble de mesures en faveur de nos compatriotes résidant hors de nos frontières, à la suite des conclusions d'un groupe de travail présidé par M. Bettencourt. Un certain nombre de dispositions législatives ont été prises en application de ce programme (exercice du droit de vote, conditions d'imposition, sécurité sociale des Français à l'étranger, etc. (1). Un centre d'information a été créé pour les Français allant travailler à l'étranger.

Sur le plan budgétaire, la mesure de 6 millions de francs proposée sur le chapitre 46-92 (Frais d'assistance et d'action sociale) repré-

(1) Voir annexe n° 9.

sente un effort de redressement sensible (+ 51 %) de l'aide apportée aux *Français nécessiteux à l'étranger* en matière d'allocation de secours vieillesse et de rachat de cotisations d'assurance vieillesse.

Il s'agit là d'un premier effort pour *accorder progressivement (en cinq ans)* à ceux de nos compatriotes expatriés qui en rempliraient les conditions, *une allocation comparable à l'allocation vieillesse du Fonds national de solidarité.*

Cette mesure permettra également d'aider une partie des plus démunis des Français de l'étranger à adhérer au régime de l'assurance volontaire vieillesse par la prise en charge partielle du rachat des cotisations.

N.B. — Les effectifs des Français de l'étranger figurent en annexe de ce rapport. Les sénateurs représentant nos compatriotes expatriés souhaiteraient que les crédits destinés au *Conseil supérieur des Français de l'étranger* fassent l'objet d'un chapitre spécial.

b) *Les actions en faveur des réfugiés étrangers.*

Ces actions sont évoquées de façon détaillée en annexe de ce rapport.

Le Ministère, d'une part, verse une subvention à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (chap. 36-91) et, d'autre part, bénéficie d'une dotation destinée à venir en aide aux réfugiés étrangers (chap. 42-34).

2. L'augmentation des contributions aux organisations internationales.

On rappellera tout d'abord que, sous l'effet :

1° de l'accroissement de 40 % du nombre des organisations auxquelles une contribution est versée ;

2° de la décote moyenne de 5,7 % de notre monnaie ;

3° de l'augmentation constante du budget des organisations qui entraîne une augmentation automatique de nos contributions (*cf.* annexe en fin de ce rapport), la place occupée par les contributions internationales dans le budget du ministère des Affaires étrangères est passée de 19,3 % en 1970 à 23,2 % en 1976.

a) *Les contributions obligatoires :*

En 1977, le crédit ouvert initialement au chapitre 42-31 (Contributions obligatoires à des dépenses internationales) a été augmenté

deux fois en cours d'année (report de 26.506 F de la gestion 1976 + 50.000.000 F au titre de la loi de finances rectificative, soit 803.756.581 F de dotation finale contre 753.730.075 F de dotation initiale).

Pour éviter, ou tout au moins limiter de tels transferts, la dotation initiale du chapitre augmente cette année de 14,7 %.

b) Les contributions bénévoles :

Les contributions bénévoles, quant à elles, augmentent de 24,5 % ; mais ce pourcentage d'augmentation du chapitre 42-32 est dû au seul accroissement de l'article 11 (+ 20 millions de francs, soit + 26,5 %).

La France a en effet décidé d'augmenter substantiellement sa contribution financière au programme des Nations unies pour le Développement (1). Il était devenu indispensable de porter notre participation à un niveau plus élevé car, tandis que nous étions au dixième rang des contributeurs de ce programme, nous figurions au troisième rang pour le nombre des experts recrutés dans le cadre de son application. L'ensemble des dépenses faites par le P.N.U.D. au profit d'experts ou de sociétés françaises (achats d'équipements et sous-contrats) était très supérieur au montant de notre contribution et cela nous était souvent reproché.

L'ensemble des autres contributions bénévoles de la France à des organisations internationales n'augmente pas, du moins en ce qui concerne celles qui figurent à l'intérieur du chapitre 42-32.

On trouvera en annexe du rapport une liste des organisations internationales auxquelles la France verse des contributions obligatoires ou bénévoles.

3. La progression des dépenses d'investissement concernant la presse et l'information.

a) Les autorisations de programme augmentent pour cette action de 75 %.

b) Cette progression est due essentiellement à la poursuite du renouvellement et de la modernisation du réseau radio-télétype de presse. Un plan de cinq ans avait été prévu en 1975, mais l'octroi de crédits inférieurs aux besoins a entraîné la prolongation de la réa-

(1) Une note sur la finalité de ce programme figure en annexe du rapport.

lisation de ce plan au-delà de la durée prévue (1). Les programmes qui vont pouvoir être lancés en 1978 porteront sur l'achèvement de la modernisation du réseau en Amérique du Sud et en Europe.

Si la progression des investissements en faveur de la presse est donc satisfaisante, il n'en va pas de même des crédits de paiement concernant ce même secteur, qui n'augmentent que de 6,4 %.

B. — Les sujets de préoccupation.

1. La diffusion générale d'information et de documentation (chapitre 42-02).

a) En 1977, le maintien de ses moyens au niveau de l'année antérieure a contraint la Direction des services d'information et de presse à restreindre les crédits alloués aux *services de presse à l'étranger* (art. 10, 20 et 30).

L'insuffisance des crédits de ce même chapitre a conduit également, par exemple, à limiter le tirage de la revue *France-Informations* malgré une forte demande due au succès de ce mensuel.

b) Or, en 1978, les crédits de ce même chapitre n'augmentent que de 7,11 % ce qui, sur deux ans, ne fait qu'un accroissement annuel de 3,5 %.

Cependant, la dotation de l'article 20 progresse de 12,82 %.

Cet article regroupe deux paragraphes :

- l'un concernant l'envoi de publications et de documentation ;
- l'autre destiné aux services de presse fonctionnant à l'étranger.

Il paraît douteux que l'ajustement proposé puisse entièrement compenser l'augmentation de divers coûts enregistrée depuis deux ans (hausse du coût du papier, du fret d'avion, des tarifs postaux, des abonnements, etc.).

(1) Au cours de ces années, la modernisation qui devait être réalisée par zone entière (Europe, Amérique, Moyen-Orient, etc.) s'est limitée à l'équipement des 17 postes de l'Amérique du Nord, ainsi qu'à des actions ponctuelles présentant un caractère d'urgence.

On retiendra cependant l'augmentation de 22,6 % des dotations destinées à la confection et l'expédition de publications et de notes d'information vers l'étranger.

2. Le problème des émissions radiophoniques.

L'insuffisance des crédits accordés à la Direction des services d'information et de presse conduit à la recherche de sources de financement extérieures.

a) La stagnation des crédits.

Les crédits du chapitre 42-03 (Emissions radiophoniques en direct vers l'étranger) ne seront pas augmentés en 1978.

La progression sensible de ce même chapitre en 1977 (de 15,6 à 18,6 millions de francs) avait permis un redressement du nombre des heures d'émission, mais le nombre d'émissions spécifiques avait peu augmenté et celui des langues employées était resté très bas comme le montre ce tableau :

ANNEES	EMISSIONS quotidiennes	EMISSIONS spécifiques (1)	NOMBRE de langues	DIFFUSION GEOGRAPHIQUE
1973	55 h 15 (2)	43 h 15	15 langues	Afrique - Extrême-Orient - Proche-Orient - Europe de l'Est - Allemagne - Espagne - Amérique latine - Canada.
1974	54 h 15 (2)	43 h 15	14 langues	Afrique - Extrême-Orient - Proche-Orient - Europe de l'Est - Allemagne - Espagne - Amérique latine - Canada.
1975	34 h 30 (2)	13 heures	4 langues	Afrique - Espagne - Allemagne - Proche-Orient.
1976	59 h 30 (2)	13 heures	4 langues	Afrique - Espagne - Allemagne - Proche-Orient - Amérique du Nord et centrale.
1977	56 h 30 (2)	15 heures	5 langues	Afrique - Espagne - Allemagne - Portugal - Europe de l'Est - Amérique du Nord et centrale - Proche-Orient.

(1) Ce chiffre est compris dans le chiffre de la deuxième colonne.

(2) Y compris 15 heures émises par S.O.M.E.R.A. et 16 heures en 1977.

Le chapitre 42-03 se décompose comme suit :

	DETAIL DU CHAPITRE 42-03 Emissions radiophoniques vers l'étranger	
— Article 10. — Contribution au financement des émissions en direct vers l'étranger (ondes courtes et ondes moyennes)	18.338.000	18.338.000
— Article 20. — Chroniques et téléx en langues étrangères	267.500	267.500
Total	18.605.500	18.605.500

C'est donc un total de 18,3 millions de francs qui est disponible pour financer les émissions vers l'étranger.

Ce total se décompose comme suit entre, d'une part les crédits consacrés au financement des programmes de Radio France et, d'autre part, ceux destinés à la subvention de la S.O.M.E.R.A.

	1977 ET 1978
— R.T.F. et Radio France	12.105.500
— S.O.M.E.R.A.	6.150.000

Entre 1975 et 1977, le montant de la subvention à la S.O.M.E.R.A. a été plus que multiplié par 4 (de 1.500.000 à 6.150.000 F : cf. annexe n° 13).

Ainsi, la part de la S.O.M.E.R.A. représente-t-elle désormais plus de 50 % de celle de la Radiodiffusion-télévision française et de Radio France.

Compte tenu de la prise en charge du déficit d'exploitation de la S.O.M.E.R.A., estimé à 6.500.000 F pour 1978, le montant des crédits disponibles pour financer les programmes existants de Radio France internationale, ainsi que les bulletins et chroniques d'information fournis par cette société, s'élèvera à 12.105.500 F (1).

(1) La participation de l'Etat aux charges de Radio France internationale se décompose de la façon suivante :

	1977 et 1978
Participation du Ministère au financement des émissions faites par R.F.I.	12.105.500
Participation du Ministère au financement des chroniques et téléx par R.F.I. ..	350.000
Sommes versées à R.F.I.	12.445.500

Ces moyens budgétaires représentent à peu près 50 % du coût des prestations de Radio France, qui atteindra 24.133.000 F au total en 1978, dont 908.000 F pour les bulletins et chroniques.

C'est dans ces conditions qu'il a été envisagé de faire à nouveau appel à un financement complémentaire fourni par la redevance sur les appareils de télévision.

b) *La recherche de sources de financement extérieures au budget des Affaires étrangères :*

Le Gouvernement envisage un prélèvement précipitaire de 13 millions de francs sur le produit de la redevance sur les appareils de télévision pour compléter le financement de l'action radio-télévisuelle extérieure.

CONCLUSION

En conclusion, le budget paraît dans l'ensemble satisfaisant, non pas tant par la progression de la masse des crédits de paiement (dépenses ordinaires + dépenses en capital) que par les programmes d'investissement qu'il permet d'engager pour les années à venir (autorisations de programme).

Il est cependant regrettable que l'effort de restauration de notre instrument diplomatique s'effectue aux dépens du développement de nos relations culturelles et de notre coopération avec l'étranger.

Une deuxième étape de l'effort de redressement entrepris devra permettre le rattrapage du retard accumulé dans ce domaine.

De même il est inquiétant de constater la faiblesse des crédits consacrés à la diffusion par les moyens les plus modernes de la culture française à l'étranger. Il conviendrait dans les prochaines années de développer la présence française sur les ondes en augmentant le nombre de nos émissions radiophoniques.

Sous réserve de ces quelques observations, votre commission des Finances, dans sa majorité, vous propose d'adopter les crédits du ministère des Affaires étrangères.

RÉSUMÉ DES DÉBATS DE LA COMMISSION

La Commission a ensuite procédé, sur le rapport de M. Héon, rapporteur spécial, à l'examen du projet de budget pour 1978 des Affaires étrangères.

Ce budget s'élève à 3,9 milliards de francs, soit environ 1 % du budget général, et se présente comme un budget de rattrapage.

Les crédits augmentent en effet de 14,4 % par rapport à 1977 (12,8 % en tenant compte du dernier collectif) : l'importance de cet accroissement marque un renversement de tendance par rapport aux années précédentes.

Les moyens de l'administration centrale et des services à l'étranger ont été considérablement renforcés. Les dépenses d'assistance et de solidarité augmentent sensiblement ainsi que les contributions internationales et les dépenses d'investissements pour la presse et l'information.

Ces augmentations semblent avoir été réalisées au détriment des crédits destinés aux relations et à la coopération culturelle, scientifique et technique avec l'étranger.

L'effort principal porte sur la restauration de l'instrument diplomatique (+ 138 % en autorisations de programme).

* *

L'augmentation de 17 % des crédits de la première partie du titre III traduit les effets de diverses créations et transformations d'emplois.

Les crédits du titre III subissent également les conséquences de la revalorisation des indemnités de résidence à l'étranger, ainsi que de l'augmentation de la rémunération des vacataires à l'administration centrale et de celle des auxiliaires à l'étranger.

Au titre IV on note surtout, dans la deuxième partie, la faiblesse de la progression (entre 1 et 7 %) des actions internationales de propagande culturelle et de coopération scientifique. Les contributions de la France aux dépenses internationales sont les seules dépenses de cette deuxième partie à augmenter substantiellement (14,7 %), notamment les contributions bénévoles (+ 24,5 %) au titre du programme des Nations unies pour le développement.

En ce qui concerne les dépenses en capital, l'augmentation des investissements exécutés par l'Etat (+ 71 %) en autorisations de programme et + 41,6 % en crédits de paiement) se fait au détriment des dépenses de subventions (— 15 % en autorisations de programme et crédits de paiement).

M. Héon a indiqué à M. Tournan, vice-président, que l'augmentation du budget des Affaires étrangères (+ 12,8 %) était supérieure à celle du budget de l'Etat (+ 12,6 %).

M. Schleiter a noté avec satisfaction l'amélioration de la situation de certaines ambassades.

La Commission a alors adopté le rapport de M. Héon.

LISTE DES ANNEXES

- Annexe n° 1 : Actions d'assistance et de solidarité.
- Annexe n° 2 : Aide militaire.
- Annexe n° 3 : Interventions politiques.
- Annexe n° 4 : La cellule R.C.B. du ministère des Affaires étrangères.
- Annexe n° 5 : Equipement informatique du ministère des Affaires étrangères.
- Annexe n° 6 : Evolution des effectifs :
1. Catégories A, B, C, D ;
 2. Administration centrale ;
 3. Relations culturelles ;
 4. Récapitulation des créations et suppressions d'emplois.
- Annexe n° 7 : Postes à l'étranger :
1. Liste des postes ouverts ou fermés en 1976 et 1977 et projets en 1978 ;
 2. Opérations immobilières commencées en 1977 ou en cours en 1978 ;
 3. Projets immobiliers à réaliser dans le cadre du P.A.P. n° 9.
- Annexe n° 8 : Reclassement des emplois de chargés de mission d'enseignement.
- Annexe n° 9 : Français de l'étranger :
1. Mesures législatives et dispositions diverses.
 2. Effectifs des colonies françaises à l'étranger.
- Annexe n° 10 : Contributions internationales :
1. Contributions obligatoires ;
 2. Contributions bénévoles.
- Annexe n° 11 : Le P.N.U.D. et les contributions bénévoles figurant au budget des Charges communes.
- Annexe n° 12 : Les crédits de la Direction des Services d'information et de presse.
- Annexe n° 13 : Les crédits consacrés aux émissions radiophoniques en direct.
-

ANNEXE N° 1

LES ACTIONS D'ASSISTANCE ET DE SOLIDARITÉ

I. — A l'égard des étrangers.

— L'Etat français verse une subvention à l'O.F.P.R.A. (Office français de protection des réfugiés et apatrides).

Cette subvention de 5,4 millions de francs sera augmentée de 443.000 F en 1978 (chap. 36-91-10).

— D'autre part, un crédit d'assistance aux réfugiés étrangers est prévu au chapitre 42-34.

Ce crédit est destiné :

- Article 10 : au service social d'aide aux émigrants (5,9 millions de francs) ;
- Article 20 : au Comité d'aide exceptionnelle aux intellectuels réfugiés (938.000 F) ;
- Article 30 : à l'assistance aux réfugiés étrangers (2,2 millions de francs) ;
- Article 40 : au Centre A.D.A.P.T. (Ligue pour l'adaptation du diminué physique au travail) (490.000 F).

En 1978 seuls les crédits du Service social aux émigrants ont bénéficié d'un ajustement (+ 500.000 F).

Enfin un crédit provisionnel figure à l'article 60 du chapitre 46-92 pour l'assistance d'urgence à des pays étrangers en cas de calamité (100.000 F).

II. — A l'égard des Français.

Le chapitre 46-92 sert à couvrir divers frais d'assistance et d'action sociale.

Il se décompose en 6 articles :

- Article 10 : Français nécessiteux à l'étranger (17,5 millions de francs) ;
- Article 20 : Subventions à divers organismes (1,16 million de francs) ;
- Article 30 : Entretien des cimetières français à l'étranger (569.800 F) ;
- Article 40 : Comité d'entraide aux Français rapatriés (671.000 F) ;
- Article 50 : Agriculteurs rapatriés et candidats à l'émigration (pas de dotation).

Enfin l'article 60 précité.

Seul l'article 10 fait l'objet d'une mesure nouvelle en 1978 (6 millions de francs soit 51,9 %).

ANNEXE N° 2

L'AIDE MILITAIRE A DIFFÉRENTS ÉTATS ÉTRANGERS

Le chapitre 42-29 « Aide militaire à différents états étrangers » comprend deux articles, l'un consacré à l'aide directe et l'autre à la formation des stagiaires militaires étrangers.

La majoration des crédits d'aide directe (3,1 millions de francs soit + 5,8 %) correspond à l'actualisation de la partie de ces crédits servant à la rémunération des membres des missions de coopération militaire dans divers pays étrangers.

La dotation prévue pour la formation des stagiaires militaires étrangers n'est pas augmentée.

TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES

Deuxième partie. — Action internationale.

CHAPITRE 42-29. — Aide militaire à différents états étrangers.

(En millions de francs.)

	CREDITS 1977	CREDITS 1978	POURCENTAGE 1978/1977
— Article 10. — Aide directe	53,9	57	+ 5,8
— Article 20. — Formation des stagiaires militaires étrangers	13,3	13,3	+ 0
Total	67,2	70,3	+ 4,4

ANNEXE N° 3

LES INTERVENTIONS POLITIQUES

Elles font l'objet d'une des actions (08) figurant dans la présentation par action du budget du Ministère.

Elles constituent la première partie du titre IV de ce budget.

	CRÉDITS 1978
<i> Première partie :</i>	
<i> Interventions politiques et administrations :</i>	
— Chapitre 41-02. — Redevance annuelle envers l'Espagne pour droit de dépaïsance sur les deux versants de la frontière des Pyrénées	60.000
— Chapitre 41-91. — Interventions politiques	996.448
Totaux	1.056.448

ANNEXE N° 4

LA CELLULE R.C.B. DU MINISTÈRE

Depuis le début de l'année 1977, la priorité est donnée à la mise en place du budget de programmes du Ministère : élaboration du « fascicule blanc » en 1977 et mise en place d'une comptabilité de programmes en 1978.

La Cellule de rationalisation des choix budgétaires, rattachée à la Direction du personnel et de l'administration générale — Sous-direction du budget et des affaires financières — comporte actuellement :

- 4 emplois de chargés de mission de première catégorie ;
 - 4 emplois du Ministère :
 - 1 secrétaire adjoint principal ;
 - 1 secrétaire adjoint ;
 - 1 secrétaire administratif ;
 - 1 sténodactylographe.
-

ANNEXE N° 5

Equipement informatique du Ministère des Affaires Etrangères.

		1972	1973	1974	1975	1976	1977
— Crédit		1,95	2,35	2,72	2,85	3,38	3,38
— Evolution en valeur nominale		100	120,5	139,5	145,1	173,3	173,3
— Indice des prix (I.N.S.E.E.)	(100 en 1970)	112	120,2	136,7	152,8	173,8	184,1
	(100 en 1972)	100	107,5	122	136,4	155,2	164,4
— Evolution en valeur réelle ..		100	112,5	114,3	106,4	111,7	105,4

On voit que contrairement à ce qui a pu se passer dans d'autres parties du budget du Ministère, ces crédits ont connu, depuis 1972, une légère croissance en valeur réelle. Il faut toutefois observer que l'équipement informatique du ministère des Affaires étrangères est un des plus faibles qui soit dans l'Administration française, comme le montre le tableau joint en annexe extrait d'une étude de la Documentation française de 1976.

Cet équipement modeste, reposant entièrement sur une unité de traitement Iris 50 et une mémoire centrale de 256 K. Octets, est aujourd'hui saturé. Le Ministère a conclu à la nécessité d'acquérir une nouvelle unité centrale (Iris 53), de 512 K. octets de mémoire. De la sorte de nouvelles applications seraient rendues possibles, notamment dans deux domaines essentiels :

- L'information des actes de l'état civil des Français nés à l'étranger (il y a 10 millions d'actes, le Service doit établir chaque année 100.000 actes nouveaux et fournir 300.000 copies partielles ou intégrales).
- La documentation sur les gouvernements et pays étrangers : une masse considérable d'informations, aujourd'hui d'un accès difficile pourrait être informatisée et être consultée par télétraitement.

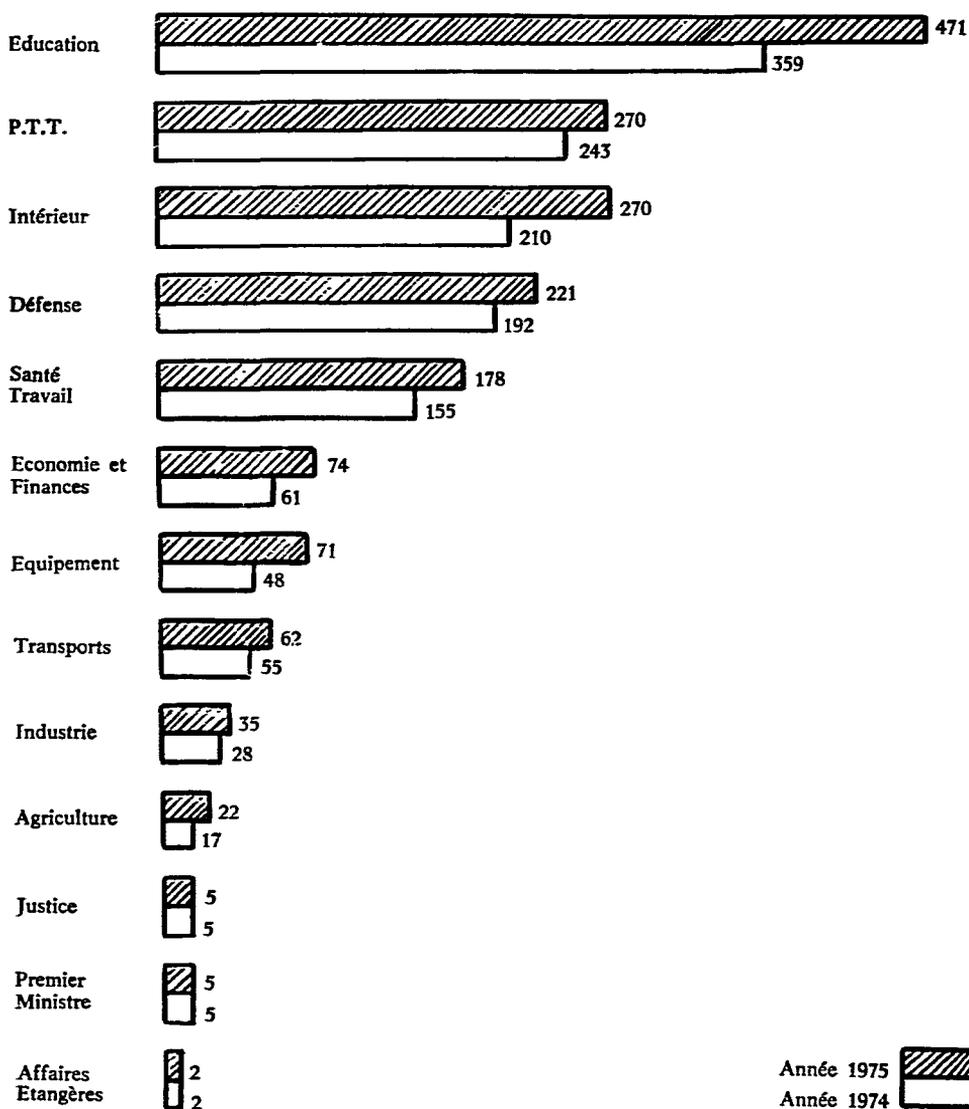
D'autres applications (fichier du personnel, par exemple) ne peuvent recevoir actuellement de nouveaux développements en raison de la saturation des équipements.

Le Ministère a un programme précis d'acquisitions (9,7 millions de francs en 1977 [1]) auxquelles il convient d'adjoindre les dépenses annexes (1,4 million de francs) et les créations d'emplois correspondantes (19 emplois - 1,2 million de francs).

Si cette mesure — qui améliorerait notamment la gestion administrative — n'a pu être retenue dans le projet de budget de 1978 — en raison de l'urgence, encore plus grande, des besoins qui se manifestaient par ailleurs — le Ministère s'efforcera de lui accorder une haute priorité dans le budget pour 1979.

(1) Ce chiffre serait moindre au cas où la solution de la location serait adoptée.

Evolution en nombre du parc des ordinateurs des services administratifs.



ANNEXE N° 6

EVOLUTION DES EFFECTIFS

1. *Catégories A, B, C, D.*
2. *Administration centrale.*
3. *Relations culturelles.*
4. *Créations et suppressions d'emplois (récapitulatif).*

I. — Situation des personnels de catégorie A, B, C, D (au 1^{er} janvier 1977) :

	ADMINIS- TRATION centrale	SERVICE à l'étranger	TOTAUX
1. Effectifs budgétaires catégorie A :			
<i>Titulaires :</i>			
— Ambassadeurs de France et conseillers diplomatiques	1	7	8
— Directeurs, chefs de service et sous-directeurs	36	»	36
— Ministres plénipotentiaires	33	114	147
— Conseillers et secrétaires des Affaires étrangères	238	433	671
— Agents supérieurs	12	20	32
— Secrétaires-adjoints des Affaires étrangères et Attachés d'administration centrale	143	233	376
— Chiffreurs en chef	6	7	13
— Personnel spécialisé (conservateurs d'archives, traducteurs, etc.)	34	2	36
Total titulaires	503	816	1.319
<i>Non-titulaires :</i>			
— Chargés de mission	184	40	224
Total catégorie A	687	856	1.543
2. Effectifs budgétaires catégorie B :			
<i>Titulaires :</i>			
— Secrétaires administratifs	177	»	177
— Secrétaires de chancellerie	»	188	188
— Chanceliers	22	75	37
— Chiffreurs	71	80	151
— Personnel spécialisé	3	»	8
Total titulaires	278	343	621
<i>Non-titulaires :</i>			
— Agents contractuels première catégorie	202	110	312
— Gouvernement militaire français de Berlin	»	43	43
Total non-titulaires	202	153	355
Total catégorie B	480	496	976

	ADMINIS- TRATION centrale	SERVICE à l'étranger	TOTAUX
3. Effectifs budgétaires catégories C et D :			
<i>Titulaires :</i>			
— Personnel administratif d'exécution.	790	884	1.674
— Personnel du service intérieur	258	»	258
Total titulaires	1.048	884	1.932
<i>Non-titulaires :</i>			
— Autres agents contractuels	233	1.737	1.970
— Auxiliaires de bureau et de service .	3	»	3
Total catégories C et D	1.284	2.621	3.905

Tableau des créations, transformations et suppressions d'emplois prévues pour 1978.

DESIGNATION		EFFECTIFS des corps ou services au 31-12-1977	CREATIONS			SUPPRESSIONS			EFFECTIFS des corps ou services pour 1978	
Emplois	Indices		Services votés	Mesures nouvelles	Totaux	Services votés	Mesures nouvelles	Totaux		
ADMINISTRATION CENTRALE										
Chapitre 31-01										
Titulaires :										
Secrétaires adjoints principaux A. E. première classe	665-711	11	»	1	1	»	»	»	12	
Secrétaires adjoints principaux A. E. deuxième classe	409-635	19	»	2	2	»	»	»	21	
Secrétaires adjoints A. E. première classe	467-619	33	»	2	2	»	»	»	35	
Secrétaires adjoints A. E. deuxième classe	324-463	41	»	1	1	»	»	»	42	
Secrétaires administratifs en chef	335-478	15	»	7	7	»	»	»	22	
Secrétaires administratifs chefs de section	355-443	23	16	4	20	»	»	»	43	
Secrétaires administratifs classe normale	248-398	139	»	12	12	16	7	23	128	
Chiffreurs contrôleurs	335-478	7	»	2	2	»	»	»	9	
Chiffreurs principaux	355-443	9	6	2	8	»	»	»	17	
Chiffreurs classe normale	248-398	54	»	3	3	6	2	8	49	
Assistante sociale	259-489	2	»	1	1	»	»	»	3	
Infirmière	248-388	5	»	1	1	»	»	»	6	
Traducteur deuxième classe	324-596	4	»	2	2	»	»	»	6	
Adjoints administratifs chefs de groupe	233-320	75	20	4	24	»	»	»	99	
Adjoints administratifs	223-298	257	»	13	13	20	»	20	250	
Courriers de cabinet	213-278	4	»	»	»	»	4	4	»	
Conducteurs auto deuxième catégorie	203-258	18	»	2	2	»	»	»	20	
Sténodactylographes	213-278	252	»	18	18	»	»	»	270	
Huissiers première catégorie	193-238	»	3	»	3	»	»	»	3	
Huissiers deuxième catégorie	143-194	30	»	»	»	3	»	3	27	
Agents de service première catégorie	193-238	»	8	»	8	»	»	»	8	
Agents de service deuxième catégorie	143-194	83	»	»	»	8	»	8	75	
Vérificateurs du S.B.I.P.	223-298	4	»	»	»	»	2	2	2	
Total pour les titulaires		1.085		53	77	130	53	15	68	1.147

DESIGNATION		EFFECTIFS des corps ou services au 31-12-1977	CREATIONS			SUPPRESSIONS			EFFECTIFS des corps ou services pour 1978
Emplois	Indic. n°		Services votés	Mesures nouvelles	Totaux	Services votés	Mesures nouvelles	Totaux	
Contractuels :									
Chargés de mission hors catégorie	711-Gr. B	18	»	1	1	»	»	»	18
Chargés de mission première catégorie	376-760	61	»	4	4	»	»	»	65
Chargés de mission deuxième catégorie	324-619	105	»	3	3	»	»	»	108
Agents contractuels première catégorie	256-408	202	»	2	2	»	»	»	204
Agents contractuels deuxième catégorie	213-273	179	»	2	2	»	»	»	181
Agents contractuels troisième catégorie	203-258	26	»	6	6	»	»	»	32
Total pour les contractuels		591	»	18	18	»	»	»	609
Total pour le chapitre 31-01		1.676	53	95	148	53	15	68	1.756
SERVICES A L'ETRANGER									
Chapitre 31-11-10									
Titulaires :									
Ministre plénipotentiaire deuxième classe	Gr. A-B	30	»	1	1	»	»	»	31
Conseiller des A. E. première classe	760-Gr. A	122	»	6	6	»	»	»	128
Secrétaire adjoint principaux A. E. première classe	665-711	25	»	2	2	»	»	»	25
Secrétaire adjoint principaux A. E. deuxième classe	409-635	45	»	1	1	»	»	»	46
Secrétaire adjoint A. E. première classe	467-619	69	»	2	2	»	»	»	71
Secrétaire adjoint A. E. deuxième classe	324-463	84	»	5	5	»	»	»	89
Secrétaire de chancellerie en chef	335-478	17	»	6	6	»	»	»	23
Secrétaire de chancellerie chef de section	355-443	26	15	6	21	»	»	»	47
Secrétaire de chancellerie classe normale	248-398	145	»	17	17	15	6	21	141
Chiffreurs contrôleurs	335-478	7	»	2	2	»	»	»	9
Chiffreurs principaux	355-443	11	7	5	12	»	»	»	23
Chiffreurs classe normale	248-398	62	»	16	16	7	2	9	69
Adjoints de chancellerie chefs de groupe	233-320	89	25	7	32	»	»	»	121
Adjoints de chancellerie	223-298	368	»	20	20	25	»	25	363
Sténodactylographie de chancellerie	213-278	300	»	30	30	»	»	»	330
Agents techniques de chancellerie	203-258	96	»	43	43	»	»	»	139
Agents de chancellerie	193-258	31	»	»	»	»	28	28	3
Total pour les titulaires		1.525	47	169	216	47	36	83	1.658

DESIGNATION		EFFECTIFS des corps ou services au 31-12-1977	CREATIONS			SUPPRESSIONS			EFFECTIFS des corps ou services pour 1978
Emplois	Indices		Services votés	Mesures nouvelles	Totaux	Services votés	Mesures nouvelles	Totaux	
Contractuels :									
Agents contractuels première catégorie A	540	11	»	»	»	»	2	2	9
Agents contractuels catégorie B	342	110	»	2	2	»	»	»	112
Agents contractuels première catégorie C	277	385	»	24	24	»	2	2	407
Agents contractuels deuxième catégorie C	244	460	»	24	24	»	12	12	472
Agents contractuels troisième catégorie C	236	568	»	50	50	»	24	24	594
Agents contractuels première catégorie D	193	291	»	»	»	»	50	50	241
Total pour les contractuels		1.825	»	100	100	»	90	90	1.835
Total pour le chapitre 31-11		3.350	47	269	316	47	126	173	3.493
Chapitre 31-11/20 et 30 (Relations culturelles)									
Contractuels :									
Chargés de mission d'enseignement première catégorie ...	383-Gr. E	60	»	5	5	»	»	»	65
Chargés de mission d'enseignement deuxième catégorie	340-798	306	»	10	10	»	»	»	316
Chargés de mission d'enseignement troisième catégorie ..	271-711	1.074	»	15	15	»	»	»	1.089
Chargés de mission d'enseignement quatrième catégorie ..	246-521	772	»	»	»	»	15	15	757
Chargés de mission d'enseignement cinquième catégorie	225-498	1.184	»	»	»	»	15	15	1.169
Agents contractuels première catégorie A	540	13	»	»	»	»	1	1	12
Agents contractuels deuxième catégorie A	496	19	»	»	»	»	2	2	17
Agents contractuels catégorie B	342	46	»	»	»	»	2	2	44
Agents contractuels première catégorie C	277	95	»	»	»	»	1	1	94
Agents contractuels première catégorie D	193	51	»	»	»	»	2	2	49
Total pour les contractuels		3.620	»	30	30	»	38	38	3.612
Total général		8.646	100	394	494	100	179	279	8.861

Tableau récapitulatif des créations et suppressions d'emplois prévues pour 1978.

CODE budgétaire	CHAPITRE	TITULAIRES		CONTRACTUELS et temporaires		AUXILIAIRES		OUVRIERS		MILITAIRES		TOTAL	
		Créés	Supprimés	Créés	Supprimés	Créés	Supprimés	Créés	Supprimés	Créés	Supprimés	Créés	Supprimés
	<i>I. — Mesures acquises :</i>												
31-01	Administration centrale ..	53	53	»	»	»	»	»	»	»	»	53	53
31-11	Services à l'étranger ...	47	47	»	»	»	»	»	»	»	»	47	47
	<i>II. — Mesures nouvelles :</i>												
31-01	Administration centrale ..	77	15	18	»	»	»	»	»	»	»	95	15
31-11	Services à l'étranger	169	36	100	90	»	»	»	»	»	»	269	126
31-11	Relations culturelles ...	»	»	30	38	»	»	»	»	»	»	30	38
	Totaux	346	151	148	128	»	»	»	»	»	»	494	279
	Différence par rapport à 1977	+ 195		+ 20		»		»		»		+ 215	
	Rappel des effectifs au 31-12-1977	3.782		6.412		3		»		28		10.225	
	Effectifs prévus pour 1978.	3.977		6.432		3		»		28		10.440	

ANNEXE N° 7

POSTES A L'ÉTRANGER

1. *Liste des postes ouverts ou fermés en 1976 et 1977 et projets pour 1978.*
2. *Opérations immobilières commencées en 1977 en cours en 1978.*
3. *Projets immobiliers à réaliser dans le cadre du P.A.P. n° 9.*

I. — Postes ouverts en 1976 et 1977.

- Ambassade à Conakry.
- Ambassade à Maputo (ex-Lourenço Marques).
- Ambassade à Bissau.
- Ambassade à Luanda.
- Ambassade à Djibouti.
- Représentation permanente auprès de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- Mission diplomatique à Paramaribo.
- Mission diplomatique à Victoria.
- Consulat au Caire.
- Consulat à Tel-Aviv.
- Consulat à Buenos Aires.
- Consulat à Lagos.
- Chancellerie détachée à Bouake.

Postes fermés en 1976 et 1977.

- 2 postes ont été supprimés au budget en 1976 :
- Consulat général à Luanda :
- Consulat à Maputo (ex-Lourenço Marques).
- 15 postes, dont trois chancelleries détachées, ont été fermés en 1976-1977, mais sans suppression correspondante d'emploi au budget :
- Consulat général à Lima.
- Consulat général à Meknès.
- Consulat à Tuléar.
- Consulat à Bejaia.
- Consulat à Asmara (fermeture provisoire).
- Consulat à Béchar.
- Consulat de Graz.
- Consulat de Safi.
- Consulat de Tokyo.
- Consulat de Washington.
- Consulat à Ziguinchor.

- Consulat à Zinder.
- Chancellerie détachée de Skikda.
- Chancellerie détachée de Charleroi.
- Chancellerie détachée de Tournai.

II. — Projets d'ouverture pour 1978.

- Ambassade à Victoria (Seychelles).
- Ambassade à Paramaribo (Surinam).
- Consul général à Djibouti.

Projets de fermeture pour 1978.

- Consul général à Saint-Sébastien (par fusion avec Bilbao).

**III. — Pays dans lesquels nous n'avons pas de poste diplomatique
ou consulaire permanent :**

— en raison de l'absence de relations diplomatiques :

- Bouthan ;
- Cambodge ;
- Corée du Nord ;
- Comores ;
- Taiwan ;
- Rhodésie.

— par suite du rattachement à la juridiction des postes diplomatiques ou consulaires
établis dans les pays voisins :

- Belize (ex-Honduras britannique).
- Botswana.
- Cap-Vert.
- Gambie.
- Guyana.
- La Barbade.
- Lesotho.
- Maldives.
- Nauru.
- Papouasie Nouvelle-Guinée.
- Samoa occidentales.
- São Tomé.
- Swaziland.
- Tonga.

— *Opérations commencées en 1977 :*

- Abidjan : construction du consulat.
- Rabat : construction de la résidence et de la chancellerie.

— *Opérations en cours :*

- Moscou : construction de la nouvelle ambassade.

PROJETS IMMOBILIERS A REALISER DANS LE CADRE DU P.A.P. N° 9

I. — Constructions ou acquisitions.

- Bahreïn : chancellerie et résidence ;
- Koweït : chancellerie et résidence ;
- Mascate : chancellerie ;
- Ryad : chancellerie et résidence (transfert de capitale) ;
- Caracas : construction d'une chancellerie et acquisition d'un terrain ;
- Delhi : poursuite de l'opération 1977 et 1978 ;
- Djakarta : achat d'une résidence ;
- Kuala Lumpur : construction d'une chancellerie sur le terrain de la résidence ;
- Lusaka : construction d'une chancellerie sur un terrain concédé avec obligation de construire dans les délais fixés ;
- Nairobi : construction d'une chancellerie sur un terrain concédé avec obligation de construire ;
- Singapour : construction d'une résidence et d'une chancellerie.

II. — Grosses réparations.

- Kinshasa : ravalement et gros entretien à la résidence ;
- Madrid : réfection de la plomberie et de la toiture. Aménagement des locaux de la résidence ;
- Séoul : agrandissement des locaux chancellerie et résidence ;
- Rio de Janeiro : réfection et aménagement des locaux P.A.P. n° 9.

ANNEXE N° 8

RECLASSEMENT DES EMPLOIS DE CHARGÉS DE MISSION D'ENSEIGNEMENT

Le ministère des Affaires étrangères dispose, au titre des établissements culturels et d'enseignement à l'étranger, de 3.179 emplois budgétaires de « chargé de mission d'enseignement », se répartissant en 5 catégories :

- C.M.E. 1 : 20 ;
- C.M.E. 2 : 244 ;
- C.M.E. 3 : 1.002 ;
- C.M.E. 4 : 739 ;
- C.M.E. 5 : 1.174.

Il s'avère que cette répartition ne correspond plus aux besoins nouveaux à satisfaire compte tenu de l'évolution de plus en plus caractérisée des formes de l'action du Département à l'étranger :

— Nécessité notamment de substituer à des instituteurs ou professeurs de collège en fonction dans nos instituts, centres culturels et alliances, des professeurs titulaires du C.A.P.E.S. ou de l'agrégation (public d'adultes, cours de « langue » mais de plus en plus de « civilisation », préparation aux diplômés de la Sorbonne, manifestations culturelles multiformes).

— Nécessité d'accroître notre effectif de *conseillers pédagogiques* dans le cadre du perfectionnement des professeurs nationaux de français (« formation de formateurs »).

— Extension des activités de nos instituts de recherche et de nos missions archéologiques, d'où recrutement de personnels hautement spécialisés.

— Accroissement, dans le cadre d'accords conclus avec nos partenaires étrangers, du nombre des lecteurs auprès des universités étrangères (niveau agrégation ou C.A.P.E.S. indispensable).

— Nécessité, dans le cadre de l'autonomie financière conférée à nos établissements par le décret du 24 août 1976, de doter ces derniers des personnels administratifs et de gestion qualifiés (niveau intendant ou attaché d'intendance universitaire). Une trentaine de postes de cette nature ont ainsi été pourvus depuis 1975 et le Département envisage d'en pourvoir encore une vingtaine lors des toutes prochaines années.

ANNEXE N° 9

FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

1. *Mesures législatives et dispositions diverses.*
2. *Effectifs des colonies françaises à l'étranger.*

Se fondant sur les conclusions du groupe de travail pour l'amélioration des conditions de vie des Français de l'étranger, constitué le 15 septembre 1975 et présidé par M. Bettencourt, le Gouvernement a adopté, le 22 juin 1976, un ensemble de mesures en faveur de nos compatriotes résidant hors de nos frontières. Les réalisations, au cours des deux dernières années, ont été les suivantes :

— loi du 31 janvier 1976 sur le vote des Français à l'étranger, créant des centres de vote dans les ambassades et les consulats pour l'élection présidentielle et les référendums. Les dispositions de cette loi ont été étendues aux élections pour le Parlement européen par l'article 23 de la loi du 7 juillet 1977 ;

— loi du 29 décembre 1976 modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France ;

— loi du 31 décembre 1976 sur la situation au regard de la Sécurité sociale des travailleurs salariés à l'étranger ;

— création, au sein de l'Agence nationale pour l'emploi, du service national de l'emploi des Français à l'étranger. Le service a commencé à fonctionner au début de 1977 ;

— loi du 19 juillet 1977 tendant à faciliter le vote des Français établis hors de France ;

— création d'un centre d'information pour les Français allant travailler à l'étranger. Placé sous l'égide et la responsabilité de l'Union des Français de l'étranger, ce centre a commencé à fonctionner à la fin de février 1977 ;

— Augmentation, dans le budget de 1977, du crédit destiné à la subvention des « petites écoles » françaises à l'étranger. Dans l'ensemble, pour chaque élève scolarisé à l'étranger, l'Etat a pris en charge, pour la première fois, une dépense égale à celle qu'il assume en France ;

— décision annoncée par le Premier ministre le 27 juin 1977 d'augmenter de 6 millions le crédit pour l'assistance aux Français nécessiteux de l'étranger ouvert au budget du Ministère des Affaires étrangères ;

— engagement du processus de rénovation des chambres de commerce françaises à l'étranger.

EFFECTIF DES COLONIES FRANÇAISES A L'ÉTRANGER AU 31 DÉCEMBRE 1976

Afghanistan	222	Autriche	2.705
Afrique du Sud (au 1 ^{er} /1/1975)	5.158	Bahamas	66
Albanie	14	Bahreïn (au 1 ^{er} /1/1975)	88
Algérie	43.907	Bangladesh	67
Allemagne fédérale	184.143	Belgique	110.012
République démocratique alle- mande	1.056	Bénin	2.447
Angola	38	Birmanie	48
Arabie saoudite	311	Bolivie	476
Argentine	16.357	Brésil	39.705
Australie	8.315	Bulgarie	303
		Burundi	664

Cameroun	12.443	Mali	2.380
Canada	84.669	Malte	110
R.C.A.	2.940	Maroc	54.804
Chili	8.593	Ile Maurice	2.367
Chine populaire	425	Mauritanie	2.977
Chypre	141	Mexique	17.071
Colombie	2.038	Monaco	15.238
Congo	3.847	Mongolie	4
Corée du Sud	217	Mozambique	188
Costa Rica	255	Népal	136
Côte-d'Ivoire	45.844	Nicaragua	323
Cuba	248	Niger	3.096
Danemark	1.729	Nigeria	4.490
République dominicaine	378	Norvège	1.738
Egypte	2.492	Nouvelle-Zélande	389
El Salvador	256	Oman	275
Emirats Arabes unis	1.935	Ouganda	115
Equateur	722	Pakistan	244
Espagne	29.578	Panama	362
Etats-Unis	91.337	Paraguay	355
Ethiopie	685	Pays-Bas	8.620
Finlande	543	Pérou	1.644
Gabon	25.401	Philippines	376
Gambie (au 1 ^{er} /1/1975)	36	Pologne	1.682
Ghana	352	Portugal	3.852
Grande-Bretagne	75.545	Qatar	147
Gibraltar	28	Roumanie	302
Grèce	5.982	Rwanda	440
Guatemala	258	Saint-Siège	70
Guinée	622	São Tomé et Príncipe	
Guinée-Bissau	39	Sénégal	17.344
Guinée équatoriale	35	Seychelles	73
Hong-Kong	1.260	Sierra Leone	139
Haiti	2.590	Singapour	709
Haute-Volta	3.660	Somalie	57
Honduras	142	Soudan	238
Hongrie	399	Sri Lanka	113
Inde	12.795	Suède	2.455
Indonésie	1.641	Suisse	71.613
Irak	3.323	Surinam	15
Iran	5.404	Syrie	1.729
Irlande	994	Tanzanie	170
Islande	59	Tchad	3.904
Israël	25.145	Tchécoslovaquie	1.063
Italie	31.117	Thaïlande	1.002
La Jamaïque	85	Togo	2.954
Japon	1.967	La Trinité et Tobago	502
Jérusalem	5.750	Tunisie	17.087
Jordanie	215	Turquie	1.581
Kenya	530	U.R.S.S.	1.050
Koweït	497	Uruguay	1.928
Laos	686	Venezuela	5.161
Liban	5.984	Vietnam	3.715
Liberia	283	République démocratique popu- laire du Yémen	114
Libye	1.805	République arabe du Yémen	2.030
Luxembourg	10.759	Yougoslavie	878
Malaisie	477	Zaïre	5.485
Malawi	106	Zambie	346
Madagascar	22.341		

RÉCAPITULATION PAR SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Asie-Océanie	34.806
Afrique noire et Madagascar	174.930
Afrique du Nord et Levant	173.172
Amérique latine	97.550
Amérique du Nord	174.781
Europe	565.359
	<hr/>
	1.220.598
	<hr/> <hr/>

ANNEXE N° 10

CONTRIBUTIONS INTERNATIONALES

1. *Contributions obligatoires.*
2. *Contributions bénévoles.*

**Evolution des budgets (1) de l'O.N.U. et des principales institutions spécialisées
des Nations unies au cours des cinq dernières années (2).**

(En millions de dollars.)

ORGANISATIONS						POURCENTAGE D'EVOLUTION 1977/1973
	1973	1974-1975		1976-1977		
O.N.U.	233	540,4		745,8		60,04
	1972-1973	1974-1975		1976-1977		
O.M.C.I.	3,9	5,9		11,2		187,17
O.A.A.	100,3	125,3		192,7		92,12
O.I.T.	69,6	93,5		143,9		106,75
	1973-1974	1975-1976		1977-1978		
U.N.E.S.C.O.	119,9	170		224,4		87,15
	1972-1975	1976-1979				
O.M.M.	23,4	40,5				72,99
	1973	1974	1975	1976	1977	
O.M.S.	108,3	119,8	132,6	157,1	166,7	53,92
O.A.C.I.	12,3	12,2	16,4	17,4	18,4	49,59
A.I.E.A.	18,1	24,2	32,1	37	43	137,56

(1) Il s'agit des budgets initiaux, compte non tenu des augmentations éventuelles en cours d'exercice.

(2) Les comparaisons sont difficiles car la périodicité des budgets varie selon les organisations. Le budget de l'O.N.U. est devenu biennal après 1973. Celui de l'O.M.M. est quadriennal.

Le pourcentage d'évolution porte sur les budgets de 1973 et 1977, les budgets pluriannuels étant ramenés à la moyenne (exemple : budget 1977 de l'O.N.U. : $745,8 = 372,9$).

Contributions internationales obligatoires chapitre 42-31.

ORGANISATIONS	CONTRIBUTIONS inscrites au budget		1977		1975		1976	
	1977 F	Prévisions pour 1978 F	Contributions appelées	Versement effectué ou à effectuer	Contributions appelées	Versement effectué	Contributions appelées	Versement effectué
I. — O.N.U. et Institutions spécialisées des Nations unies.								
— Organisation des Nations unies (O.N.U.)	94.311.300	100.063.380	94.311.300	94.311.300	71.721.230	71.721.230	86.697.787	86.697.787
— Organisation des Nations unies pour l'éducation la science et la culture (U.N.E.S.C.O.)	32.220.822	33.865.000	32.220.822	32.220.822	19.001.965	19.001.965	24.985.784	24.985.784
— Organisation des Nations unies pour l'alimenta- tion et l'agriculture (O.A.A.)	26.745.716	28.517.000	26.745.716	26.745.716	17.734.340	17.734.340	28.625.553	28.625.553
— Organisation mondiale de la santé (O.M.S.)	42.377.445	44.696.000	42.377.445	42.377.445	29.774.834	29.774.834	37.171.710	37.171.710
— Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.)	6.138.392	6.474.000	6.138.392	6.138.392	4.359.330	4.359.330	5.494.000	5.494.000
— Organisation météorologique mondiale (O.M.M.) ..	3.298.500	3.425.000	3.298.500	3.298.500	1.587.144	1.587.144	2.508.601	2.508.601
— Organisation internationale du travail (O.I.T.) ..	23.003.650	24.598.000	23.003.650	23.003.650	12.191.504	12.191.504	21.890.391	21.890.391
— Organisation sanitaire panaméricaine	248.326	277.000	248.326	248.326	182.668	182.668	206.453	206.453
— Commission intérimaire de l'organisation inter- nationale de commerce (G.A.T.T.)	5.075.136	5.374.000	5.075.136	5.075.136	3.322.900	3.322.900	4.285.525	4.285.525
— Agence Internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.)	11.270.169	11.964.000	11.270.169	11.270.169	7.278.230	7.278.230	9.708.871	9.708.871
— Force d'urgence des Nations unies (O.N.U.S.T.) ..	2.600.000	2.583.000	2.600.000	2.600.000	2.484.860	2.484.860	2.592.000	2.592.000
— Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (O.M.C.I.)	889.700	930.000	889.700	889.700	380.186	380.186	768.892	768.892
— Centre International de l'enfance (C.I.E.)	7.500.000	9.230.000	7.500.000	7.500.000	4.978.500	4.978.500	5.500.000	5.500.000
— Programme élargi de lutte contre le criquet pè- lerin sur le plan interrégional	261.600	270.000	261.600	261.600	»	»	481.475	481.475
— Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain								
— Convention sur l'élimination de la discrimination raciale	35.300	75.000	35.300	35.300	46.472	46.472	26.794	26.794
— Force d'urgence des Nations unies au Proche- Orient	28.578.000	29.625.000	28.578.000	28.578.000	18.853.628	18.853.628	38.973.000	38.973.000

ORGANISATIONS	CONTRIBUTIONS Inscrites au budget		1977		1975		1976	
	1977 F	Prévisions pour 1978 F	Contributions appelées	Versement effectué ou à effectuer	Contributions appelées	Versement effectué	Contributions appelées	Versement effectué
— Centre intergouvernemental de documentation sur l'habitat et l'environnement dans les pays de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (C.I.D.H.E.C.)	300.000	380.500	300.000	300.000	»	»	330.000	330.000
— Programme des Nations unies pour la sauvegarde des monuments de Nubie	Mémoire	Mémoire	»	»	523.320	523.320	»	»
II. — Organisations internationales européennes.								
— Union de l'Europe occidentale (U.E.O.)	4.911.385	6.514.500	4.911.385	4.911.385	4.199.384	4.199.384	4.803.874	4.803.874
— Conseil de l'Europe	28.708.397	30.000.000	28.708.397	28.708.397	21.681.810	21.681.810	26.145.565	26.145.565
— Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.)	25.592.000	29.700.000	25.592.000	25.592.000	23.200.000	12.451.866	34.569.335	34.569.335
— Conseil de coopération douanière	1.501.800	2.332.900	1.501.800	1.501.800	1.073.776	1.073.776	1.284.624	1.284.624
— Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes	80.000	90.000	80.000	80.000	68.640	68.640	72.800	72.800
— Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (Eurocontrol)	30.223.674	38.851.000	30.223.674	30.223.674	21.834.206	21.834.206	14.909.698	14.909.698
— Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes	3.278.496	3.151.600	3.278.496	3.278.496	2.643.740	2.643.740	3.013.854	3.013.854
— Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.)	2.817.600	2.373.240	2.817.600	2.817.600	4.551.397	4.551.397	1.414.541	1.414.541
III. — Autres organisations.								
1° Relations internationales.								
— Commission internationale de surveillance et de contrôle du cessez-le-feu en Indochine	»	»	»	»	»	»	»	»
— Assemblée de l'Atlantique Nord	768.686	715.000	768.686	768.686	593.754	593.754	622.385	622.385
— Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est (O.T.A.S.E.)	»	»	»	»	»	»	»	»
— Secrétariat international de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.)	37.035.000	41.857.127	37.035.000	37.035.000	32.464.064	32.464.064	31.347.743	31.347.743

ORGANISATIONS	CONTRIBUTIONS Inscrites au budget		1977		1975		1976	
	1977 F	Prévisions pour 1978 F	Contributions appelées	Versement effectué ou à effectuer	Contributions appelées	Versement effectué	Contributions appelées	Versement effectué
	— Agence de coopération culturelle et technique de la francophonie	22.905.820	24.750.000	22.905.820	22.905.820	15.741.698	15.741.698	18.779.850
— Union latine	160.380	298.000	160.380	160.380	137.700	137.700	144.180	144.180
<i>2° Droit - Administration.</i>								
— Bureau permanent de La Haye de droit international privé	95.365	130.000	95.365	95.365	96.817	96.817	111.650	111.650
— Commission internationale de l'état civil	13.200	18.000	13.200	13.200	35.294	35.294	12.523	12.523
— Commission et tribunaux arbitraux	140.000	186.500	140.000	140.000	61.349	61.349	58.700	58.700
— Cour permanente d'arbitrage de La Haye	24.507	24.500	24.507	24.507	10.508	10.508	11.534	11.534
— Institut international des sciences administratives	131.850	110.000	131.850	131.850	93.760	93.760	94.541	94.541
— Institut international pour l'unification du droit privé	119.295	133.500	119.295	119.295	85.387	85.387	103.931	103.931
— Organisation internationale de police criminelle (Interpol)	1.057.320	1.300.158	1.057.320	1.057.320	743.400	743.400	823.000	823.000
— Bureau international d'éducation	17.800	20.600	»	»	»	»	17.800	17.800
— Institut international de la technologie	2.269.000	2.269.000	2.269.000	2.269.000	1.399.575	1.399.575	800.771	800.771
<i>3° Arts. — Littérature.</i>								
— Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels	300.326	232.800	300.326	300.326	196.855	196.855	201.380	201.380
— Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques	265.854	292.000	265.854	265.854	155.670	155.670	177.787	177.787
— Université européenne de Florence, — Institut européen d'études supérieures universitaires à Florence	2.518.400	2.770.200	2.518.400	2.518.400	1.587.835	1.587.835	1.790.363	1.790.363
— Organisation des ministres de l'Éducation du Sud-Est asiatique (S.E.A.M.E.O.)	54.500	59.900	54.500	54.500	»	»	44.500	44.500
— Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et national	207.500	228.200	207.500	207.500	»	»	195.750	195.750

ORGANISATIONS	CONTRIBUTIONS inscrites au budget		1977		1975		1976	
	1977 F	Prévisions pour 1978 F	Contributions appelées	Versement effectué ou à effectuer	Contributions appelées	Versement effectué	Contributions appelées	Versement effectué
<i>4° Commerce. — Industrie. — Matières premières.</i>								
— Bureau international des poids et mesures	837.322	821.000	837.322	837.322	678.057	678.057	760.119	760.119
— Bureau international de métrologie légale	64.212	70.600	64.212	64.212	41.706	41.706	45.348	45.348
— Bureau international de normalisation	340.975	374.900	340.975	340.975	284.496	284.496	269.462	269.462
— Comité international du coton	66.900	73.600	66.900	66.900	45.500	45.500	52.470	52.470
— Commission séricicole internationale	6.528	7.370	6.528	6.528	5.395	5.395	6.700	6.700
— Conseil international de l'étain	147.017	134.400	147.017	147.017	120.354	120.354	160.774	160.774
— Groupe d'études du caoutchouc	22.600	24.800	22.600	22.600	18.639	18.639	30.249	30.249
— Groupe d'études du plomb et du zinc	36.318	21.800	36.318	36.318	»	»	32.947	32.947
— Organisation internationale du café	425.107	772.600	425.107	425.107	»	»	337.809	337.809
— Accord international sur le cacao	172.695	214.000	172.695	172.695	»	»	145.272	145.272
— Comité européen de normalisation	106.083	116.600	106.083	106.083	»	»	51.000	51.000
<i>5° Agriculture. — Chasse. — Pêche.</i>								
— Association internationale d'essais de semences ..	5.225	5.700	5.225	5.225	3.913	3.913	4.040	4.040
— Commission internationale des industries agricoles et alimentaires	115.500	134.500	115.500	115.500	100.000	100.000	100.000	100.000
— Commission internationale de lutte biologique contre les ennemis des cultures	12.000	18.700	12.000	12.000	12.540	12.540	11.780	11.780
— Commission internationale pour la chasse à la baleine	16.456	18.000	16.456	16.456	8.789	8.789	8.790	8.790
— Commission internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Est et de la mer du Nord	26.400	66.000	26.400	26.400	21.736	21.736	54.272	54.272
— Commission internationale pour les pêcheries du nord-ouest de l'Atlantique	104.900	143.000	104.900	104.900	99.269	99.269	119.089	119.089
— Conseil international du blé	44.500	48.900	44.500	44.500	»	»	42.000	42.000
— Conseil international du sucre	19.100	21.000	19.100	19.100	»	»	18.000	18.000
— Conseil oléicole international	60.000	54.400	60.000	60.000	31.592	31.592	42.700	42.700
— Office international des épizooties	123.980	176.400	123.980	123.980	113.740	113.740	114.000	114.000

ORGANISATIONS	CONTRIBUTIONS inscrites au budget		1977		1975		1976	
	1977 F	Prévisions pour 1978 F	Contributions appelées	Versement effectué ou à effectuer	Contributions appelées	Versement effectué	Contributions appelées	Versement effectué
— Office International de la vigne et du vin	205.372	221.900	205.372	205.372	161.280	161.280	170.844	170.844
— Union internationale des instituts de recherches forestières	300	300	300	300	»	»	300	300
— Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique	181.300	217.400	149.832	149.832	148.568	148.568	164.743	164.743
— Organisation internationale du thon tropical	31.680	34.800	31.680	31.680	10.569	10.569	23.796	23.796
— Union internationale pour la protection des obten- tions végétales	421.928	464.000	421.928	421.928	293.125	293.125	322.500	322.500
— Commission internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Sud oriental	21.459	43.000	21.459	21.459	19.943	19.943	24.206	24.206
<i>6° Communications. — Tourisme.</i>								
— Association du Tourisme dans les Caraïbes	146.400	161.000	146.400	146.400	182.873	182.873	70.500	70.500
— Commission internationale de la Moselle	81.000	89.000	81.000	81.000	70.300	70.300	74.000	74.000
— Commissions fluviales internationales	350.620	335.600	350.620	350.620	276.400	276.400	318.610	318.610
— Patrouille des glaces dans l'Atlantique Nord	210.540	210.540	210.540	210.540	91.552	91.552	192.710	192.710
— Office central des transports internationaux par chemin de fer	621.137	638.800	621.137	621.137	460.937	460.937	569.781	569.781
— Organisation des Caraïbes interrégionale de se- cours d'urgence	32.400	35.600	32.400	32.400	»	»	30.650	30.650
— Organisation mondiale du tourisme	308.611	471.000	308.611	308.611	»	»	316.000	316.000
<i>7° Sciences et techniques.</i>								
— Centre international de calcul	1.177.500	1.320.000	1.177.500	1.177.500	826.500	826.500	1.112.000	1.112.000
— Commission du Pacifique Sud	2.759.000	2.009.000	2.759.000	2.759.000	1.524.495	1.524.495	1.718.000	1.718.000
— Commission internationale pour l'étude sur l'en- durance des câbles	240	240	»	»	340	340	240	240
— Conseil international pour l'exploration scienti- fique de la Méditerranée	39.000	21.100	39.000	39.000	16.500	16.500	20.000	20.000
— Conseil international pour l'exploration de la mer	178.000	220.000	178.000	178.000	140.736	140.736	177.568	177.568

ORGANISATIONS	CONTRIBUTIONS Inscrites au budget		1977		1975		1976	
	1977 F	Prévisions pour 1978 F	Contributions appelées	Versement effectué ou à effectuer	Contributions appelées	Versement effectué	Contributions appelées	Versement effectué
— Conseil scientifique du Pacifique	6.600	7.000	6.600	6.600	5.562	5.562	6.000	6.000
— Institut international du froid	163.471	194.400	163.471	163.471	139.700	139.700	146.000	146.000
— Institut latino-américain de recherches forestières et de formation professionnelle	14.850	24.900	14.850	14.850	»	»	14.850	14.850
— Bureau permanent de la Commission internationale permanente pour l'épreuve des armes à feu por- tatives	3.780	8.400	3.780	3.780	3.187	3.187	3.000	3.000
— Bureau hydrographique international	70.766	106.000	70.766	70.766	70.765	70.765	70.766	70.766
— Institut international pour l'industrialisation du « Software »	»	»	»	»	»	»	»	»
<i>8° Santé et hygiène.</i>								
— Commission internationale pour la protection de la Moselle contre la pollution	4.950	6.200	4.950	4.950	4.500	4.500	4.500	4.500
— Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution	184.000	202.400	184.000	184.000	132.090	132.090	140.070	140.070
— Commission internationale pour la protection de la Sarre contre la pollution	5.500	8.100	5.500	5.500	5.000	5.000	5.000	5.000
— Union internationale contre le cancer	35.000	41.500	35.000	35.000	30.000	30.000	35.700	35.700
— Union internationale contre le péril vénérien ...	990	750	990	990	»	»	650	650
— Centre international de recherche sur le cancer .	»	»	»	»	1.454.990	1.454.990	»	»
— Comité international de la Croix-Rouge	565.200	621.700	565.200	565.200	300.000	300.000	363.000	363.000
— Convention d'Oslo pour la prévention de la pol- lution marine par les opérations d'immersion ..	72.268	79.400	72.268	72.268	»	»	74.000	74.000
— Commission franco-italo-monégasque pour la pro- tection des eaux côtières	10.600	11.600	10.600	10.600	»	»	10.000	10.000
— Aide à la Zambie	Mémoire	»	929.220	929.220	130.000	130.000	»	»
— Fonds de développement de la Nam-Gun	»	»	»	»	455.000	455.000	Mémoire	Mémoire
— Convention pour la prévention de la pollution marine d'origine tellurique	Mémoire	»	»	»	»	»	»	»

ORGANISATIONS	CONTRIBUTIONS Inscrites au budget		1977		1975		1976	
	1977 F	Prévisions pour 1978 F	Contributions appelées	Versement effectué ou à effectuer	Contributions appelées	Versement effectué	Contributions appelées	Versement effectué
— Convention européenne pour la protection des eaux douces internationales contre la pollution .	»	»	»	»	»	»	»	»
— Convention de Londres pour la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets (nouveau)	42.400	46.600	42.400	42.400	»	»	40.000	40.000
— Accord de Monaco sur la protection du littoral méditerranéen	»	70.000	»	»	»	»	»	»
IV. — Organisations à vocation scientifique Recherche hors enveloppe.								
— Conférence spatiale européenne (C.S.E.)	164.400	180.800	164.400	164.400	83.990	83.990	155.120	155.120
— Conférence européenne sur les télécommunications spatiales (C.E.T.S.)	37.600	37.600	37.600	37.600	»	»	37.600	37.600
— Agence européenne pour l'énergie nucléaire (A.E.E.N.)	2.302.484	2.406.750	2.302.484	2.302.484	2.040.867	2.040.867	2.242.347	2.242.347
V. — Enveloppe Recherche.								
— Centre international de recherche sur le cancer ..	2.237.570	2.475.570	2.352.665	2.352.665	»	»	1.929.502	1.929.502
— Organisation européenne de recherche nucléaire . (C.E.R.N.)	286.170.750	288.134.750	286.170.750	286.170.750	239.097.250	239.097.250	248.255.077	248.255.077
Biologie moléculaire (E.M.B.O.)	12.289.000	16.344.000	11.478.858	11.478.858	6.082.942	6.082.942	10.356.700	10.356.700
— Astronomie (E.S.P.)	21.918.000	24.555.000	22.314.435	22.314.435	18.898.110	18.898.110	18.685.700	18.685.700
— Coopération européenne scientifique et technique (nouveau)	330.000	360.000	330.000	330.000	»	»	»	»
— Centre de prévision météorologique à moyen terme (nouveau)	7.000.000	10.823.000	4.122.300	4.122.300	»	»	2.112.070	2.112.070
Totaux	788.730.075	847.477.075	788.730.075	788.730.075	602.132.145	590.384.015	706.051.448	706.051.448

(1) Le crédit initial (budget voté) pour 1977 qui était de 738.730.075 F a été porté à 788.730.075 F par la loi de finances rectificative pour 1977 qui a ouvert un crédit complémentaire de 50.000.000 F.

Contributions internationales bénévoles (chapitre 42-32).

ORGANISATIONS	CONTRIBUTIONS inscrites au budget		CONTRIBUTIONS effectivement versées		PREVISIONS pour 1977
	1977	Prévisions pour 1978	En 1975	En 1976	
— Programme des Nations unies pour le développement (P.N.U.D.)	49.000.000	69.000.000	45.500.000	45.731.886	49.000.000
— Programme alimentaire mondial (P.A.M.)	1.470.000	1.470.000	1.335.000	940.000	1.470.000
— Fonds international de secours à l'enfance (F.I.S.E.)	8.630.875	8.630.875	11.410.875	8.630.875	8.630.875
— Programme d'aide et de travaux de secours pour les réfugiés arabes en Palestine (U.N.R.W.A.)	4.900.000	4.900.000	4.550.000	5.950.000	4.900.000
— Fonds des Nations unies pour les secours aux réfugiés (U.N.R.E.F.)	2.502.000	2.502.000	3.502.000	2.669.800	2.502.000
— Fonds volontaire de l'agence internationale de l'énergie atomique	588.000	588.000	546.000	534.000	594.000
— Institut de recherche des Nations unies pour le développement social	220.000	220.000	220.000	220.000	220.000
— Aide au développement industriel (O.N.U.D.I.)	278.000	278.000	278.000	278.000	278.000
— Institut des Nations unies pour le développement et la recherche (U.N.I.T.A.R.)	120.000	120.000	360.000	120.000	120.000
— Institut de criminologie	105.000	105.000	105.000	105.000	105.000
— Fonds des Nations unies pour les activités en matière de population	490.000	490.000	435.000	470.000	495.000
— Fonds des Nations unies pour l'environnement	6.000.000	6.000.000	6.000.000	6.000.000	6.000.000
— Fonds des Nations unies pour la lutte contre l'abus des drogues	490.000	490.000	445.000	445.000	495.000
— Fonds des Nations unies. — Secours en cas de catastrophe naturelle	»	»	»	235.000	»
— Fédération internationale pour l'habitat, l'urbanisme et l'aménagement des territoires	55.000	55.000	50.000	50.000	50.000
— Centre international de documentation sur l'habitat et de l'environnement (C.I.D.H.E.C.)	300.000	300.000	300.000	300.000	300.000
— Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes de l'apartheid	147.000	147.000	130.500	141.000	148.500
— Comité du Mékong	»	»	»	141.000	»
— Fonds des Nations unies pour l'Afrique australe	490.000	490.000	435.000	470.000	495.000
— Fonds des Nations unies pour la Namibie	59.035	59.035	94.000	94.000	59.035
— Conférence des régions de l'Europe du Nord-Ouest	20.540	20.540	30.000	30.000	30.000
— Association internationale des congrès des chemins de fer	4.490	4.490	7.087	7.140	8.464
— Association internationale des congrès de navigation	9.418	9.418	11.500	11.500	13.400
— Association internationale des services de signalisation maritime	8.406	8.406	8.750	12.000	13.860
— Association internationale des congrès de la route	20.550	20.550	34.000	34.000	20.550
— Association internationale des ports et charpentes	2.196	2.196	»	3.000	2.196

ORGANISATIONS	CONTRIBUTIONS inscrites au budget		CONTRIBUTIONS effectivement versées		PRÉVISIONS pour 1977
	1977	Prévisions pour 1978	En 1975	En 1976	
— Organisation internationale des transports à câbles	3.960	3.960	3.947	5.000	3.900
— Association cartographique internationale	3.660	3.660	8.000	8.000	18.000
— Union internationale pour l'éducation sanitaire	34.000	34.000	40.000	40.000	40.000
— Collège de l'Europe à Bruges	17.100	17.100	20.000	20.000	17.100
— Association internationale des parlementaires de langue française	300.000	300.000	300.000	300.000	600.000
— Contribution à la célébration du bicentenaire de l'indépendance américaine	1.820.000	1.820.000	1.820.000	1.820.000	1.820.000
— Comité français pour la campagne mondiale contre la faim.	280.000	280.000	280.000	280.000	280.000

ANNEXE N° 11

**LE P.N.U.D. ET LES CONTRIBUTIONS BÉNÉVOLES
FIGURANT AU BUDGET DES CHARGES COMMUNES**

*Programme des Nations unies pour le développement (P.N.U.D.)
et participation de la France à ce programme.*

I. — *Le P.N.U.D. est l'instrument d'aide au développement le plus important de l'organisation des Nations unies.* Malgré la modicité relative de ses moyens (portés en quatre ans (1974-1977) de 333 à 510 millions de dollars) le P.N.U.D., alimenté uniquement par des contributions volontaires, opère en finançant études, projets, assistance technique, dans la totalité des pays en développement. Sur le terrain, comme au siège de l'organisation, les jugements se rejoignent. L'aide du P.N.U.D. est appréciée et sa gestion est devenue efficace. Mais par-dessus tout, le P.N.U.D. témoigne du renforcement des activités opérationnelles des Nations unies et de l'importance qu'y prennent les sujets économiques. Son rôle a pris valeur symbolique et politique au point que l'intérêt d'un pays pour les Nations unies tend à être mesuré également à l'importance de la contribution bénévole qu'il verse au programme pour le développement.

Certes, le P.N.U.D. n'est pas l'organe d'aide multilatérale le plus important. Les fonds dont il dispose annuellement sont sans mesure avec le volume des capitaux mobilisés par la Banque mondiale.

Mais la nature des interventions du P.N.U.D. (préfinancement - assistance technique) le distingue avantageusement aux yeux des délégués des pays en développement des institutions financières qui n'effectuent que des prêts. Surtout, à la différence des organes de Bretton Woods qui sont des institutions spécialisées du système des Nations unies, donc en pratique souveraines, le P.N.U.D. fait partie intégrante de l'Organisation des Nations unies proprement dite. A ce titre il est soumis à la tutelle directe des Etats membres (Conseil d'administration du P.N.U.D. - Conseil économique et social - Assemblée générale) et relève donc, en fin de compte, du jugement de caractère politique en cours à l'Organisation mondiale. Ce jugement est positif. Puisqu'aussi bien l'Assemblée des Nations unies ne connaît pas réellement les activités de la Banque mondiale, du F.M.I. ou de l'A.I.D., elle est fondée à considérer que le P.N.U.D. est l'organe principal d'assistance des Nations unies. Elle insiste, chaque année, à l'occasion de la discussion du rapport de l'administrateur, sur l'importance qu'elle attache à l'action du P.N.U.D.

Cette action peut se décrire ainsi : le P.N.U.D. étudie, en liaison avec les Etats intéressés, les projets que ceux-ci lui soumettent. Les institutions spécialisées qui ont été associées à l'étude du projet de leur compétence et qui peuvent en être, avec les Gouvernements, les initiatrices, sont ensuite chargées de l'exécution. Le P.N.U.D., au moyen de contrats de sous-traitance, confie à des sociétés privées un certain nombre de travaux préliminaires. Les institutions peuvent ensuite attribuer à des entreprises de même nature la réalisation des projets. Pour résumer, le P.N.U.D. est avant tout un organisme d'études et de financement ; les institutions spécialisées sont les organes d'exécution. L'un et les autres font généralement appel à des concours privés rémunérés.

ANNEXE N° 12

**LES CRÉDITS
DE LA DIRECTION DES SERVICES D'INFORMATION ET DE PRESSE**

**Récapitulation des crédits consacrés à l'action internationale
figurant au budget des Charges communes.**

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme	CRÉDITS de paiement
58-00. — Participation de la France au capital d'organismes internationaux	194.000.000	194.000.000
68-00. — Aide extérieure	43.410.000	43.410.000
68-01. — Participation à la reconstruction de l'As- sociation internationale de développe- ment	635.000.000	635.000.000
68-02. — Participation de la France au Fonds eu- ropéen de développement et au finan- cement de protocoles financiers conclus par la C.E.E. et ses Etats membres	600.000.000	600.000.000
68-04. — Participation de la France à divers fonds	207.910.000	207.910.000
Total	1.680.320.000	1.680.320.000

Crédits accordés au ministre des Affaires étrangères pour son action à l'étranger.
(Direction des services d'information et de presse.)

OPERATIONS	1973	1974	1975	1976	1977
— Achat de publications et de documentations à l'usage de la D.S.I.P. (chapitre 34-02)	161.600	176.600	211.700	246.700	246.700
— Invitation de journalistes (chapitre 34-03)	750.000	750.000	850.000	900.000	900.000
— Achat de matériel pour l'équipement des services de presse (radios, magnétophones, etc.) et entretien des radiotélétypes (chapitre 34-12)	613.000	613.000	958.000	1.028.000	1.028.000
— Diffusion générale d'informations et de documentations à l'étranger (chapitre 42-02)	30.590.288	32.590.288	33.940.288	21.710.288	20.685.288
— Emissions radiophoniques vers l'étranger (1) (chapitre 42-03)	»	»	»	15.605.500	18.605.500
— Investissements : modernisation du réseau des télétypes (chapitre 57-10)	250.000	1.000.000	1.000.000	1.200.000	1.000.000

(1) Ces crédits ont été, jusqu'en 1976, inclus dans le chapitre 42-02.

ANNEXE N° 13

Crédits consacrés aux émissions radiophoniques en direct.
(Sur ondes courtes et ondes moyennes.)

(En francs.)

	1973	1974	1975	1976	1977
O.R.T.F. et Radio France	11.700.000	11.900.000	11.900.000	(1) 12.155.500	12.105.500
S.O.M.E.R.A.	1.500.000	1.500.000	1.500.000	(2) 3.500.000	6.150.000

(1) Dont 350.000 F au titre de l'exercice précédent.

(2) Cette subvention a été complétée par un versement exceptionnel de 2.000.000 F effectué par la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.